

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIX

LEVIS, NOVEMBRE 1933

No. 11

LA FAMILLE JACQUIN DIT PHILIBERT

L'histoire de cette famille n'est pas longue mais elle a été rendue tragique et romanesque grâce à la légende et surtout au roman de William Kirby, *The Golden Dog* (le *Chien d'or*).

Nicolas Jacquin dit Philibert était fils de feu Claude Jacquin et de Anne Perrot. Il était originaire du bourg de Martigny, au diocèse de Thou, en Lorraine.

Nous ignorons en quelle année le sieur Jacquin dit Philibert s'établit à Québec. Peut-être en 1730 ou 1731.

Le 23 novembre 1733, il épousait, à Québec, Marie-Anne Guérin, fille de Louis Guérin, tailleur d'habits, et de feu Marie-Anne Paquet. Son acte de mariage le qualifie de marchand. Il devait faire un commerce assez considérable parce que, à partir de 1733 jusqu'à sa mort, son nom apparaissait assez souvent devant la Prévôté de Québec et le Conseil Supérieur pour des poursuites contre des débiteurs récalcitrants. De plus, au recensement de 1744, on prend la peine de mentionner que huit domestiques habitent sous son toit: Pierre Bignel, boulanger; Bertrand Guilmet, tonnelier; Bastien Desorcy, volontaire; Jean-Gabriel Treny; Robert, nègre baptisé; Pierre, nègre baptisé; Marie, âgée de 25 ans; Christine, sauvagesse, âgée de 22 ans.

Dans certains documents, Nicolas Jacquin dit Philibert est qualifié de munitionnaire du Roi.

En 1734, le 7 juin, Jacquin dit Philibert achetait des héritiers Roussel une vaste maison, rue Buade. Cette maison avait été bâtie par le chirurgien Timothée Roussel un peu avant 1667. Jacquin dit Philibert paya son acquisition 8000 livres.

M. Jacquin dit Philibert dût faire certaines réparations à la maison qu'il venait d'acheter puisque l'année suivante, selon une coutume du temps, il plaçait sur la façade de son magasin une pierre avec l'inscription suivante: " Nicolas Jacquin dit Philibert m'a posée le 25 août 1735. "

De 1735 à 1748, l'existence de Philibert s'écoula paisible et dans l'ombre.

Le 21 janvier 1748, le bourgeois Philibert avait une altercation avec Pierre-Jean-Baptiste-François-Xavier Le Gardeur de Repentigny, officier des troupes de la marine, au sujet d'un billet de logement. M. de Repentigny, se trouvant insulté, sortit son épée et, emporté par la colère, en frappa Philibert. Celui-ci mourut le 22 janvier 1748, en pardonnant généreusement à son agresseur, dit l'acte de sépulture.

C'est cet épisode joint à l'inscription mystérieuse qui se trouvait sur la maison de Philibert:

Je suis un chien qui ronge l'os
En le rongant je prends mon repos
Un temps viendra qui n'est pas venu
Que je morderai qui m'aura mordu.

qui a servi de base au roman de Kirby, *The Golden dog*.

Disons, en passant, que cette inscription fut placée sur la maison Philibert probablement par le chirurgien Roussel peut-être même avant la naissance de Philibert.

La veuve Philibert se remaria, à Sainte-Foy, le 24 novembre 1751, à Bernard de Cardenau, ci-devant commis des vivres sur les vaisseaux de Sa Majesté, âgé de 28 ans " passés ", fils de feu Léon de Cardenau, notaire royal et procureur d'office de Gamarde, etc, et de Marguerite de Lonné. Le mariage de la veuve Jacquin dit Philibert âgée de 36 ans, avec le sieur de Cardenau, âgé de 28 ans " passés ", dut un peu ennuyer les enfants de la veuve car aucun d'eux n'assis-

ta au contrat de mariage reçu par le notaire Jean-Claude Pannet, le 22 novembre 1751.

Du mariage de Nicolas Jacquin dit Philibert et de Marie-Anne Guérin étaient nés six enfants :

1° Marie-Anne Jacquin dit Philibert née le 2 septembre 1734, et mariée, le 30 août 1751, à Charles-Simon Soupiran, maître chirurgien, fils de Simon Soupiran et de feu Marie-Anne Gautier. Elle décéda le 12 juillet 1756.

2° Marie-Madeleine Jacquin dit Philibert née le 2 juin 1736 et décédée le 9 août 1739.

3° Pierre-Nicolas Jacquin dit Philibert né le 18 mai 1737. Il vivait encore en 1751 et signait Pierre Jacquin. Dans son roman, Kirky en fait un officier des troupes de la marine. Il y a bien eu un officier du nom Philibert dans les troupes de la Nouvelle-France, mais il était mort à Québec le 4 septembre 1734, soit trois ans avant la naissance de Pierre-Nicolas Jacquin dit Philibert.

4° Pierre Jacquin dit Philibert né le 28 avril 1738 et décédé le 7 juillet 1738.

5° Nicolas Jacquin dit Philibert né le 10 novembre 1740. Il était encore à Québec en 1768. Il comparait à un acte de Saillant le 22 août 1768 et il est qualifié de "bourgeois et négociant à Québec, demeurant à la haute-ville". Il signe : Nicolas Jacquin.

6° Marguerite Jacquin dit Philibert née le 30 octobre 1742. Elle est mentionnée au recensement de 1744, mais nous croyons qu'elle décéda peu après.

LES DISPARUS

Bigot dit Lamothe, François — Mgr Tanguay signale la présence au Cap-de-la-Madeleine, en 1643, d'un notaire royal du nom de François Bigot dit Lamothe. Aucun acte de ce notaire n'a été conservé, toutefois, M. E.-Z. Massicotte a trouvé dans le greffe de Adhémar, à la date du 15 mars 1704, d'un acte reçu par Bigot dit Lamothe où il s'intitule notaire royal de la juridiction des Trois-Rivières et procureur fiscal de la seigneurie de Champlain.

LETTRES DE L'ABBE PIERRE GAZELLE A L'HONORABLE LOUIS DE SALABERRY

(Suite et fin)

Londres, 22 juillet 1798
Clipstone Street,
Fitzroy Square.

Monsieur très cher & très respectable ami,

Je profite du départ des vaisseaux probablement les derniers pour Québec cette année, pour vous renouveler l'assurance de mon respect et de ma vive reconnaissance pour les invitations si cordiales, si pressantes, si bien exprimées avec toute l'éloquence de cette sincère amitié qui est si précieuse, pour me presser de retourner en Canada.

J'espère que vous aurez reçu les lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire en décembre par Mr Gaife, et à la fin de mars par la flotte. Celle de novembre aura été perdue avec deux autres à Mr Gravé et à la M. S. Alexis qui me marquent ne les avoir point reçu. Je désire de tout mon coeur et j'espère que l'air de Montréal n'aura point été contraire au parfait rétablissement de votre santé, que celle de madame, maintenant dans son païs natal, ne peut qu'en être meilleure, que toute la chère & aimable famille se porte bien. Une chose que je ne désire et n'espère pas (parce qu'on n'a pas à désirer ni espérer ce qui existe et ne peut changer) c'est de conserver pour tous ceux qui la composent le plus sincère et le plus tendre attachement toute ma vie.

Quoique vous ne manquiez pas sans doute de recevoir les nouvelles d'Europe, je crois devoir vous en marquer quelques-unes de celles que peut-être les papiers publics ne mentionnent pas. L'état de la France pire que jamais. Les dernières élections tombées sur des Jacobins si atroces que le directoire en a été effrayé. Les visites domiciliaires ordonnées et continuées tout le mois actuel. Les loix les plus cruelles et peine de mort confirmées et renouvelées contre les prêtres non jureurs et émigrés rentrés, et exécutées sur plusieurs connus ici, depuis peu. Plus de deux mois auparavant, une lettre de Bretagne du 9 avril annonçait la mort de 9 prêtres fusillés à Dol ville de 2400 communians. En plusieurs

endroits nouvelles destructions d'églises de campagne. En quelques endroits, chiens dressés pour découvrir par l'odorat les gens cachés dans les maisons. Le malheureux Roi de Sardaigne presque entièrement déthroné par les républiques d'Italie (la ligurienne en particulier) que celle de France met en jeu après lui avoir oté tout moyen de défense, et après que les conspirations secrètes ont échoué. Les suppressions de couvents (les dernières lettres marquent déjà 31 à Rome) les pillages d'église, massacres, etc, ont été et vont leur train en Italie, à Rome et dans le voisinage. Trois petites villes voisines aiant voulu se révolter, les français y ont fait de grands massacres, entre autres 500 à Albano. Il y en a eu aussi beaucoup à Rome, surtout au faubourg Transtevere près le Vatican dont les habitants ne pouvant souffrir les outrages faits à leurs femmes et filles ont tué 300 français un après diner. Ceux-ci, comme vous pensés, n'ont pas manqué de prendre leur revanche, ce qui n'empêche pas qu'il n'y en ait beaucoup secrettement assassinés. Les établissements des sujets britanniques y ont été confisqués. On a cependant permis qu'il y eut un vicaire Général du pape pour le diocèse. Une partie des soldats logés dans des couvents d'hommes. On pensait à en prendre de ceux de femmes pour le même objet. Le pape s'est comporté de la manière qui convenait *au plus sçavant, au meilleur, au plus grand homme, et j'ajouterais, si c'était un mérite, au plus bel homme que j'aie connu* marquait le Cardinal Maury à quelqu'un ici qui me l'a répété il y a 5 à 6 mois. Il était malade allité quand on vint lui déclarer que le peuple Romain se déclarait libre. *Mes péchés et transgressions méritent pis*, dit-il en se tournant, la Ste volonté de Dieu soit faite. On n'a eu aucun égard à l'observation qu'il a fait, qu'étant si vieux, il n'y aurait pas d'inconvénient à le laisser mourir tranquille à Rome. Le général français lui aiant offert une cocarde et une pension, *jamais je ne changerai l'usage que je tiens de l'église*, a-t-il répondu. *J'ai peu à vivre et je veux mourir sur la cendre. Ainsi je n'ai que faire de votre pension. Pillés, brulés, ravagés, détruisés les monuments de la religion, vous ne la détruirez pas. Elle a été avant vous, elle existera malgré vous et après vous.* Conduit par une escorte à Sienne en Toscane, il leva les yeux au ciel et se tourna vers Rome en jettant sur cette ville un regard

de tendre et pieuse compassion. Voilà ce que nous ont appris les lettres du 1er au 30 mars. La Providence l'a conservé à Sienna en permettant qu'il fut hors du couvent S. Barbe au moment où son appartement et l'église ont été renversés par un tremblement de terre. Une lettre arrivée la semaine dernière, mais que je n'ai pas encore vû, contient le détail des avanies qu'il a essuyés. Entre autres choses, les français ont fait saisir et vendre sous ses yeux ses papiers, bibliothèques, meubles, bijoux, etc., ont poussé l'audace jusqu'à lui prendre ceux qu'il avait sur lui, et lui arracher des doigts ses anneaux. Aiant réclamé l'Anneau du pécheur comme appartenant à son successeur. *C'est moi qui suis votre successeur*, a répondu l'impudentissime brigand (qu'on dit n'être pas un catholique) et dont la conduite a révolté même les Jacobins. Son bâton pastoral envoyé à l'Assemblée, les huées, etc, etc, etc. On dit que Berthier même en a été touché. Il y a eu ici une lettre pastorale de l'évêque catholique de Londres qui ordonnait des prières pour le Pape et que moi-même j'ai lu en chaire (en français) le 2d dimanche après pâques. L'anneau du pécheur a été vendu ou revendu au Pape. On ne sait s'il profitera de l'offre des Espagnols qui ont demandé permission au Lord Jarvis et viennent de laisser passer 2 frégates pour l'aller prendre à Sienna. Lord Jv. a accompagné la permission de l'offre d'en envoyer des siennes pour le même objet. L'imprenable Malthe prise sans coup férir a été livrée par quelques chevaliers et surtout *Hompesch* allemand grand maître depuis un an, libertin d'ailleurs à qui on a promis, disent les papiers français, 200 mille l. de pension et la qualité de prince de l'empire. Buonaparte avait 12 vaiss. de ligne et plus de 40 mille hommes a été manqué de 2 jours par l'amiral Neilson commandant 13 v. de ligne. Le général français a dû se rendre de Malthe en Égypte pour de là passer par la mer Rouge aux grandes Indes. On dit 4 de ses vaisseaux de ligne pris près d'Alexandrie. Cette nouvelle quoique venue de différents endroits n'est pas assez confirmée. Il paraît qu'à Madras on n'avait vent du projet, car une lettre de cet endroit marque que la flotte préparée, disait-on, contre les îles Philipines attend les français, 5 vaisseaux de ligne Russes dont les noms ainsi que de leurs capitaines sont marqués dans la Gazette ont joint la flotte Anglaise (la semaine der-

nière) qui bloque le Fexel ou la marine Hollandaise se trouve réduite à 8 vaisseaux de ligne et 12 frégates. Brest et Cadix à être bloqués. On dit, mais ce n'est qu'un on dit, les conférences des français rompues avec le corps germanique et l'Empereur, celui-ci, dit-on, exigeant absolument la Suisse évacuée, les états du Pape restitués avec dédommagement des pertes que le S. Siège a essuyés. Après bien d'horribles et acharnés combats, les rebelles

paraissent enrayés, je dis paraissent, car le feu semble couvert plutôt qu'éteint. Ils plaçaient plusieurs centaines et jusqu'à 2 ou 3 mille centinelles armées de carabines autour de leur camp dans des trous creusés de 6 pieds. A Londres et ailleurs il y a une infinité de volontaires, même des hommes âgés, tous riches ou aisés qui s'exercent aux évolutions militaires; le gouvernement ne leur fournit que les armes; l'uniforme est à leurs frais. Ils n'admettent que des gens sûrs dans leurs corporations. Le spectacle est un peu semblable à celui de Paris, il y a 9 ans; avec la différence essentielle que le patriotisme est vrai, éclairé, au lieu que les pauvres parisiens ne sçavaient ce qu'ils faisaient.

Cette lettre partira par le même vaisseau qui portera, dit-on, depuis trois semaines, 16 à 20 personnes envoyées par Mr De Puisay général français pour commencer un établissement près Montréal. J'ai vu deux personnes à qui on a proposé, mais qui ne s'en soucient pas. L'Angleterre toute puissante par mer comme la France par terre, est fort tranquille. C'est d'elle q'humainement parlant on doit attendre (après la Providence) le salut de l'Europe. Le dernier ouvrage de l'abbé , surtout le 3ème volume explique les causes, moïens, ressorts d'une révolution que Dieu seul peut réprimer, par des preuves que ses plus grands critiques ne peuvent attaquer ni révoquer en doute. Ma santé se soutient sans être très bonne. Je me trouve très occupé aiant souvent à prêcher; sans qu'il m'en revienne directement à me procurer quelque occupation lucrative dont je n'ai eu aucune depuis très longtemps. La confiance en la Providence est ma seule fortune (et ce n'en est pas une petite). Si elle me reconduisait en Canada, en m'y déterminant par des circonstances, que je ne prévois pas existantes pour le moment (quoique de longtemps il n'y ait pas d'espérance pour le

continent). Quel sensible et charmant plaisir ce serait pour moi, de vous témoigner, Monsieur, ainsi que Madame, de vive voix les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être
G.

M. l'abbé Pierre Gazel à
M. Louis de Salaberry

Londres, 5 avril 1799, Hartford Street, no 25
Fitzroy Square

Monsieur cher et respectable ami,

Que je n'aie pas eu l'honneur de recevoir de vos nouvelles l'an dernier, je ne me fais pas moins un devoir et un plaisir de profiter du départ de la flotte de Québec pour vous renouveler ainsi qu'à Madame, l'assurance de mon respect, de mon tendre et inviolable attachement, de la haute estime que je conserverai toujours pour vous, et par-dessus tout de ma vive reconnaissance soit pour les honnêtetés, et marques d'amitié que j'ai reçu de vous en Canada, soit pour l'intérêt et le désir de m'y voir retourner que vous m'avez témoigné d'une manière si flatteuse, si engageante, si vraiment amicale, et si affectueuse. Mais je ne prévois pas que la Providence me procure le bonheur de me voir rapproché de vous. Ce n'est pas la possibilité physique qui me manque. Car vous avez scu que Mr Badelard avait généreusement envoié les fonds nécessaires pour cela, il y a 21 mois; non seulement ces fonds sont restés ici; mais encore le négociant qui en est chargé, m'a notifié il y a plus de deux mois qu'on lui avait réitéré de me les offrir pour profiter du départ de la flotte actuelle. Je ne pense point à en profiter, quoique l'espérance de revoir le continent soit aussi éloigné que jamais, quoique le païs que j'habite ne me paraisse offrir aucune ressource, et que je m'y trouve point à l'aise. *Just out* dans le moment actuel, et malgré le plaisir vraiment délicieux que je goûterais à jouir encore des agréments de votre aimable et si estimable société, et à revoir quelques autres amis. Je n'ai pas besoin de vous dire les raisons de cette manière de penser. Vous pouvez, Monsieur, en deviner facilement quelques-unes. D'ailleurs voici quelques-uns des résultats de mes réflexions. La Providence sur nous, dont l'existence est une vérité de foi,

ne laisse pas manquer du pur nécessaire, quoique les moyens, dont elle le procure, nous soient souvent inconnus d'avance et que ceux sur lesquels nous pouvions le plus raisonnablement compter nous manquent. J'ai crû remarquer qu'elle ne forçait jamais vraiment personne à la seconder par des péchés ni par des bassesses. De quelque endroit de ce bas monde que nous sortions, le chemin pour aller au ciel n'est ni plus ni moins long. La mort de misère dans un païs me paraît plus douce qu'une mort d'ennui dans une autre. Voilà quelle est ma manière de philosopher; qui devant Dieu est moins reprehensible que celle que je me permets quelques fois dans le secret de mon coeur au sujet des nations, des hommes et des maux du siècle où nous vivons. Si je ne pensais jamais qu'à des hommes comme vous, Monsieur, je ne serais point exposé à aucune tentation de manquer à la charité en pensant de mon prochain défavorablement. J'espère, Monsieur, comme je le désire de tout mon coeur, que votre santé est parfaitement rétablie, que celle de toute votre aimable et charmante famille continue à être dans le meilleur état. Quant à moi, vû le climat que j'habite, ma situation, et mes occupations, je n'ai pas trop à me plaindre de la mienne. J'ai eu le bonheur d'être à peu près délivré au mois d'octobre et après 5 à 6 semaines d'une espèce de maladie de nerfs fort singulière qui se porte à l'estomac, qui, moins rare dans ce climat que dans tout autre, n'y est cependant pas commune, qui dure ordinairement d'un à trois ans, et que les médecins ne peuvent guérir que rarement. Si je n'ai depuis longtemps eu aucune occupation lucrative, j'ai au moins la satisfaction de me livrer à celles de mon état en prêchant assez souvent, et faisant d'ailleurs une fois par semaine une conférence pour des ecclésiastiques qui y assistent au nombre de 3 à 4 cents dans une des chapelles françaises dont il y a cinq dans Londres; trois sont dans le quartier que j'habite, une à 3 minutes au sud de la maison que j'habite, une autre à un mille à l'est, la 3^{ème} à un mille à l'ouest. C'est en vérité quelque chose d'admirable que de voir les établissemens utiles (outre les chapelles, séminaire, pharmacie gratuite, cercle pour les enfants des deux sexes, bibliothèque, infirmerie pour des vieillards etc) que lève le zèle des émigrés, malgré la misère presque générale et profonde de la plupart d'entre eux, sans ressources et par la

protection de la Providence, quelques fois en se retranchant d'un nécessaire qu'ils n'ont pas. Ce n'est pas seulement parmi les ecclésiastiques, mais c'est encore parmi un assez grand nombre de laïques qu'on a ici admirer les vertus des chrétiens des premiers siècles cachées sous l'extérieur de la pauvreté. Ainsi la révolution en produisant des maux horribles procure aussi quelque bien malgré elle. Quoique le directoire fasse ses efforts pour empêcher que les étrangers connaissent bien l'état de la France, on le connaît assez pour en affirmer les choses suivantes : 1° il paraît que plus des 99 centièmes désireraient comme le plus grand bonheur le rétablissement de la royauté et de l'antique constitution française. La très grande majorité frappée de terreur, succombant sous les impôts, plongée dans l'apathie et la misère, découragée par les mauvais succès, courbant la tête sous le gouvernement qu'elle déteste et craint encore plus. Un petit nombre de Régicides qui n'ont pas de grâce à espérer, et des scélérats qui se sont enrichis de rapines et usurpations, sont trop intéressés à ne pas abandonner les premiers rênes du gouvernement, à maintenir sous eux des gens intéressés et dans leurs principes à user des moyens les plus violents pour affermir leur système. 2° l'agriculture assez florissante, le commerce et l'industrie nuls. 3° les grandes routes sans entretien et infestées de brigands. A Paris les rues point balayées, ni éclairées, ni entretenues de pavé. Un luxe scandaleux à côté de la plus profonde misère. 4° l'instruction publique d'après les principes de l'impiété et de l'athéisme. Aucun prêtre catholique ne peut se montrer, aucun schismatique faire ses fonctions, sans être arrêté, quelques fois guillotiné, ordinairement déporté à la Guyane, ce qui est un supplice de mort plus prolongé. J'ai vû les noms de onze de mon païs, dont je connois la pluspart, dans une liste d'environ 500 déportés l'été dernier dans trois bâtimens de guerre dont une corvette chargée de 22 prêtres seulement a été prise et amenée à Portsmouth. Il y a cependant un grand nombre de prêtres cachés dans toutes les parties de la France, d'où vous pouvés conclure que le nombre d'honnêtes gens, surpasse de beaucoup celui des scélérats. Les crimes de ceux-ci sont publics, les belles actions de ceux-là cachées par la crainte du supplice qui les récompense.

seroit. Vous avez appris l'insurrection des flamands et brabançons qui massacrés et criblés à coups de mitrailles dans les forêts et déserts où ils se réunissoient sans armes pour y exercer le culte (permission qu'on leur avoit refusé quoiqu'ils offrissent toutes leurs denrées pour l'obtenir) ont pris les armes en 9bre, ont pour devise *il vaut mieux mourir ici qu'ailleurs* ont plusieurs fois battu les françois aux prisonniers desquels ils ne font pas un quartier qu'eux-mêmes dédaignent de recevoir, et ce qui est incroyable paroissent bien se soutenir malgré leur petit nombre et la position au milieu de païs ennemis. Vous aurés aussi appris la submersion de la moitié de la Hollande occasionnée par les glaces qui obstruoient l'embouchure des fleuves de ce païs; les derniers malheurs de l'Italie, la fuite du Roi de Naples, les trahisons de son armée, l'abdication des états de terre ferme, abominable, honteuse pire que la mort, qu'on a forcé l'infortuné Roi de Sardaigne à signer sa retraite en Sardaigne avec sa famille, et _____, sous la conduite d'un officier françois, de Turin à Florence où il a eu avec le Pape une entrevue des plus touchantes. Celui-ci qui conserve toute sa tête, mais ne peut plus se lever de son lit, se fit porter par dessous les bras au devant du Roi et de la Reine qui se prosternèrent à ses pieds, lui demandant le secours de ses prières et l'indulgence *in articulo mortis*, eurent ensuite avec lui une conférence de trois quarts d'heure. Les jacobins vouloient absolument, ainsi que les lettres d'avant hier nous l'apprennent, embarquer le Pape; mais l'aïant fait examiner par leurs médecins, ils ont, après de nouveaux outrages, acquiescé à sa demande de le laisser mourir où il est. On dit que ce St homme force l'admiration, l'estime et la vénération des plus grands scélérats. Voilà une campagne qui recommence entre les Autrichiens et les François, et dont les Iers événements peu certains dans ce moment paroissent varier quant aux succès. Elle décidera probablement du sort de l'Europe, ou de la répub. françoise. Sera-t-elle heureuse? Dieu seul le sait. J'ai des craintes que non. Car nous ne voïons pas assez ce qui devrait appaiser la colère divine dont la révolution est un des plus grands miracles. Au reste, nous devons être persuadés que la religion et les bons principes n'en seront que

plus généralement et évidemment triomphant. Mais il est douteux si nous vivrons assés pour voir le commencement de cette époque. Parmi les ouvrages qui ont paru sur la révolution deux volumes méritent la préférence à tous les autres. Le 1er c'est l'abrégé du dernier ouvrage de l'abbé qui au jugement de l'auteur et du public vaut mieux que l'ouvrage. Les causes, la marche, les moïens, les effets passés et futurs de la révolution, y sont mis dans le plus grand jour appuyés sur des faits et écrits publiques incontestables. Le 2d ouvrage qui présente la vraie manière d'envisager la révolution intitulé *Considérations sur la France* suppose dans son auteur (Mr le Mestre président au Sénat de Savoie) un profond et très chrétien philosophe. Je désirois voir ces deux ouvrages répandus par milliers dans chaque païs. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec tout le respect et l'attachement,

Vt. S.

G.

Vous aurés appris les dangers qu'a couru, il y a 15 jours S. A. R. le prince Edouard attaqué par des voleurs de grand chemin sur la route de Windsor.

A Monsieur

Monsieur DeSalaberry major du
Régiment Royal Canada
Montréal, Canada.

M. l'abbé Pierre Gazel à

M. Louis de Salaberry

Londres, 18 avril 1800.

London Street, No 7, Fitzroy Square.

Monsieur très cher et très respectable ami,

C'est avec le plus sensible plaisir, et le plus doux sentiment de reconnoissance que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire l'été dernier. Si d'un côté je me trouve infiniment flatté de la continuation de vos sentiments d'estime et d'amitié pour moi, je dirois presque d'un autre côté je me trouve humilié pour l'excès de politesse avec

laquelle vous les exprimés. Mais je sens, monsieur, qu'en prenant la liberté d'indiquer, il ne m'est pas permis de m'étendre plus au long sur ce sujet de plainte; car je craindrais de paroître manquer au respect que j'ai pour cette franche et sincère générosité qui vous distingue si bien et qui met aux choses une valeur innappréciable. J'ai encore, Monsieur, un autre sujet de plainte; c'est qu'en me parlant de votre aimable et charmante famille, vous l'avés fait d'une manière très flatteuse pour moi, mais trop générale: J'aurois été heureux que vous m'eussies dit un mot sur chacun et chacune en particulier, depuis l'excellente et respectable maman jusqu'au petit prince. Quoique je ne doute point que tous vos enfants vous donnent à présent et par la suite toute la satisfaction que vous en attendés et que vous mérités, ce seroit cependant un grand plaisir pour moi d'apprendre que les vües de la Providence s'accordent avec vos voeux et les miens pour leur donner à chacun, quand il en sera temps, l'état et l'établissement le plus convenable à leur bonheur et à votre contentement.

Mes bonnes religieuses m'ont donné une des meilleures nouvelles que je puisse recevoir du Canada, en m'apprenant que vous aviés été nommé à une place de 500 l. — elles m'auroient encore fait plus de plaisir si elles m'eussent ajouté que cette place fut compatible avec celle de major du régiment; mais je crains que cela ne soit pas. Veuillez bien agréer, Monsieur, mon compliment de félicitation à ce sujet, et permettés que j'en félicite le public, car c'est un des premiers biens publiques et un des plus grands bonheurs pour un pays, que la justice distributive y soit observée, et que ceux qui ont le plus de mérite y obtiennent les meilleures places.

Je vous parlerai peu de nouvelles. La seule intéressante dans ce moment est l'élection de Pie 7, proclamé Pape le 14 mars. Né en 1742, concitoïen, parent et créature de l'incomparable Pie 6 à qui on le dit très digne de succéder, il s'appelle le Grégoire de Chiaramonte ou Clermont. On le dit issu d'une branche de la famille des Clermont Tonnerre établie depuis quelques siècles en Italie. Il étoit bénédictin, cardinal, et évêque d'Imola. Vous aurés sans doute appris les circonstances qui ont précédé la mort de Pie 6 et qui me paroissent avoir une grande ressemblance avec celles qui précé-

dèrent la mort de notre divin maître. Rien ne me paroît mieux ressembler à son entrée triomphale dans Jérusalem et l'*hosanna filie David* que la marche de Pie 6, quoique captif, à travers les campagnes et les villes du Dauphiné, entouré, accompagné d'une foule immense de peuple qui le combloit de bénédictions et imploroit les siennes en se prosternant, tandis que chacun se disputoit l'honneur de le porter dans sa litière.

Beaucoup d'émigrés laïques rentrent en France en ce moment. Mais le paternel et prévoiant gouvernement de ce pays ne le permet pas encore aux prêtres. Je ne vois dans les gens sensés aucune confiance dans le consul monarque Buonaparte. Quelque paroisse sa modération et sa manière d'agir actuelle, il ne faut pas s'y fier. Déiste à Paris, catholique en Italie, musulman en Égypte, républicain par principe, s'il met dans les places des royalistes et des jacobins, c'est pour régner plus sûrement en contrebalançant les deux partis et les faisant surveiller l'un par l'autre. Quelques-uns prétendent qu'il veut rappeler le roi, je suis porté à le croire, mais seulement dans le cas ou forcé de quitter son autorité, exposé à perdre sa fortune et même sa vie, ou du moins à plier sous la vague de ses égaux, il vaudroit mieux pour lui être le premier homme de la France après les Bourbons en plaçant sur le throne Louis 18. D'ailleurs d'un moment à l'autre il peut être assassiné, et on verroit reparoître le régime qui suivit le 4 7bre — 97. Vous scavés, sans doute, monsieur, que les trois fils du duc d'Orléans sont ici sur le même pied que si la révolution ne leur eut imprimé aucune tache. Le frère de Louis 18 les a parfaitement bien accueilli. On dit l'ainé sincèrement pénitent. Le roi de Sardaigne n'est pas encore dans ses états complètement reconquis par les Autrichiens excepté la Savoie et Nice. La conduite du cabinet de Vienne composé de jacobins est inexplicable à qui n'auroit pas une juste idée du Machiavélisme. On prétend d'abord qu'il ne pense point à rétablir le Roi de Sardaigne, à moins de s'y voir forcé, ensuite qu'il est disposé à reconnoître la république françoise, et déterminé à ne point vouloir de Bourbon sur le throne de France. La Russie au contraire veut qu'en Italie et en France tout soit rétabli sur l'ancien

pied. Voilà, Monsieur, à peu près tout ce que je peux vous marquer en fait de politique et de nouvelles.

Quant à ce qui me regarde personnellement, je vous dirai que je suis toujours riche de la confiance en la Providence qui ne m'a envoié aucun superflu depuis plusieurs années, mais qui ne m'a pas encore laissé manquer du nécessaire, me trouvant sans dette, habillé et logé d'une manière qui n'annonce point la misère, toujours incertain des moïens de subsistance au bout de 6 mois, et toujours confiant qu'il m'en viendra de légitimes et honnêtes. Je me porte assés bien, constamment, quoique maintenant fatigué par la fin du carême, le changement de saison et des occupations à qui je suis redevable de n'avoir pas le temps et de ne pas penser à m'ennuier et à me chagriner. Les principales sont de prêcher deux fois par mois, et de faire tous les mardis une conférence d'écriture sainte en présence d'un assés nombreux auditoire d'ecclésiastiques émigrés. Il m'en survient outre cela d'accessoires de différentes espèces qui me préservent de la tentation d'une oisiveté habituelle. Mais de tous ces occupations, je peux vous assurer, Monsieur, qu'il n'en est aucune qui aie plus d'attraits pour moi que celle à laquelle je me livre en ce moment en m'entretenant avec vous et en vous réitérant le témoignage le plus affectueux de l'estime, de la reconnaissance, du respect et du tendre attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être et serai toute ma vie,

Monsieur,

Votre très humble et très
obéissant serviteur,

G.

A monsieur

Monsieur De Salaberry Major du
Régiment Roïal Canada
Québec Canada.

M. l'abbé Pierre Gazel à

M. Louis de Salaberry

Londres, 6 avril 1801.

Norton Street, No 92 Fitzroy.

Monsieur,

Je n'ai reçu de vous, l'an dernier, aucune nouvelle directe, mais par celles que j'ai eu indirectement, et en particulier par les Dames de l'Hôpital Général, j'ai appris que vous jouissiez, ainsi que tous les individus de votre chère et charmante famille, d'une bonne santé. Cela a suffi à ma satisfaction dont le principal objet s'est trouvé rempli. Car quelque flatté et honoré que je me trouve, lorsque vous vous donnez la peine de m'écrire, le plaisir que j'éprouve en recevant vos lettres est bien inférieur à celui que je ressens en apprenant que vous et les vôtres êtes heureux, de quelque part que la nouvelle me vienne. Si je me fais un devoir, lorsque j'en ai le temps et l'occasion de vous renouveler ainsi qu'à Madame, l'assurance de mes sentiments de respect et de mon inviolable attachement, je suis bien éloigné de prétendre vous faire réponse. Car je suis trop convaincu, Monsieur, que vous êtes un de ces hommes assez rares, des démonstrations de qui on n'a besoin, parce qu'on peut compter avec certitude sur les sentiments de leur cœur. Je crois que dans ma dernière, je vous priois, si vous me faisiez l'honneur de m'écrire de me dire un mot en particulier sur chacun des individus qui composent votre charmante famille. Permettez-moi de réitérer dans celle-ci ma requête.

Je vous parlerai peu des nouvelles publiques que vous apprendrés assez d'ailleurs. Nous sommes dans l'attente des succès des expéditions envoyées contre l'Égypte et dans la Baltique. La première me paroît de la plus haute importance pour l'Angleterre. Car les François quoique réduits à 15 milles hommes tout au plus se sont singulièrement bien organisés et affermis dans ce païs : d'ailleurs ils ont reçu dernièrement 3 frégates chargées de munitions et de soldats, canonniers la plupart, échappées à la vigilance des vaisseaux anglais. L'empire Turc n'est plus qu'un colosse vermoulu, pourri, prêt à se disloquer et tomber en dissolution. Il est à craindre qu'il ne se voie forcé par la Russie à céder l'Égypte à la France et peut-être aussi à donner passage par terre aux troupes de la France dont il pourroit bien devenir, ainsi que l'Allemagne et l'Espagne, le très humble serviteur.

Je ne vois plus rien d'absurde et d'impossible dans le propos tenu en 1792 par qui proposait de mettre Peking dans le département de Paris. Le plus grand coup de politique, et un des plus faciles a été de mettre de son côté Paul I dont le caractère, d'après le rapport de plusieurs français qui dans l'émigration l'ont approché de près est un des plus singuliers, bizarres, changeants, porté au despotisme ridicule, et l'homme qui faut pour défaire en 10 ans ce que ses prédécesseurs ont fait de la Russie depuis 100 ans. Buonaparte n'a pas eu en cela grand peine. Il a parfaitement bien traité 6 à 7 mille prisonniers Russes, les a renvoïés gratuitement à leur souverain dont il a eu soin d'encenser la vanité, jusques là que celui-ci a bû à la santé *du plus grand homme de l'univers*, c'est-à-dire de Buonaparte. Il est aussi très probable qu'il ait eu des motifs très raisonnables de se repentir d'avoir fait contre la révolution des efforts qu'une mauvaise foi et fausse politique d'alliés auront rendus inutiles. Au reste, il faut dire, non que Dieu a béni la France, mais qu'il a retiré ses bénédictions de la pluspart de ceux qui lui ont fait la guerre et dont les intentions n'étoient pas à beaucoup près droites. Que penser, je ne me permets pas de dire de l'empereur, mais de son abominable et infernal conseil, qui après la reprise du Piemont faisoit mettre les armes impériales, sur les places et palais de l'infortuné Roi de Sardaigne dont la famille est de plusieurs siècles plus ancienne souveraine que celle d'Autriche, qui s'est montrée en général la fidelle alliée de l'empire depuis bien des siècles, qui n'a été écrasée que pour avoir défendu la cause commune et avoir couvert l'empire du côté de l'Italie, qui n'avoit aucune intention comme d'autres de démembler la France, &c. Ce qui arrive maintenant en Europe, est une preuve frappante de la vérité de cette maxime: *La politique la plus fière et la plus sûre c'est d'agir toujours avec justice et droiture.* L'état actuel de l'Europe nous fait voir clairement que le Machiavélisme est un digne enfant du démon père du mensonge et de tous les maux. Les destructions, détresses, pertes et misères de toutes espèces finissent presque toujours par être le dernier terme de ses trompeuses et séduisantes promesses. On a des raisons d'espérer que le Roi de Sardaigne sera rétabli, et que

ses états en Italie seront considérablement aggrandis. Il n'y a pas d'apparence que la Savoie et le Cte de Nice lui soient rendus. N'ayant plus de places fortes dans les Alpes, la France seroit toujours assurée de lui, et elle auroit en lui un assés puissant allié contre l'Autriche dont la conduite depuis 10 ans n'a été que perfidie contre lui et contre son père. On parle de paix pour ce païs ci; elle est bien à désirer s'il est possible de la faire compatible avec la sûreté future de l'Angleterre qui, dit-on, a envoié ces jours passés quelqu'un à Paris pour en traiter. Tout est ici d'une cherté horrible. Le Pape actuel est tel qu'il le faut pour les circonstances, saint, prudent, ferme, modéré, etc, etc. Buonaparte agit à son égard avec les ménagements et respects qu'on peut désirer. Lorsque celui-ci lui demandat passage sur ses états pour aller mettre Naples à la raison. *Comme* souverain temporel, répondit le Pape, je n'ai pas la puissance de m'y opposer: comme père spirituel de tous les chrétiens, je ne peux permettre que mes enfants s'entredétruisent. Les François se sont, dit-on, comportés d'une manière irréprochable sur son territoire. Le Roi de Naples, lui a fait la grâce de lui remettre la partie de ses états qu'il occupoit au moment où lui-même s'est vû forcer par une seconde révolution à quitter sa capitale. Il est probable que c'est aux nouveaux événements en Italie qu'il est redevable de ce que l'empereur ne lui a rien pris ni gardé de ses états. Quant à l'état intérieur actuel de la France, quelque heureux qu'il paroisse nécessairement après le règne d'un Robespierre, des Septembriseurs et autres Jacobins, il est encore loin d'être médiocrement heureux. Grande misère, fermentation continuelle, la haine des royalistes autant que celle des Jacobins contre Buonaparte; la politique rusée de celui-ci qui selon toute apparence ne vise qu'à s'affermir dans l'autorité et n'use de modération que dans cette vüe; le danger continuel où il vit d'être renversé; la certitude d'une nouvelle révolution s'il l'étoit; une espèce de demi persécution plus ou moins pratique ou seulement spéculative selon les endroits, voilà à peu près en gros l'état actuel de la France, dont on peut dire avec vérité beaucoup de bien et encore plus de mal, qui n'est pas encore fait pour inspirer beaucoup de confiance, qui présente quelques espérances et

laisse bien plus d'incertitudes que d'espérances sur l'avenir.

L'infortuné Louis 18 reçut ordre le 20 janvier de quitter la Russie, se mit en route le 22 (le 21 consacré en exercices de piété en mémoire du martyr de Louis 16) et a obtenu du roi de Prusse la permission de venir dans ses états, à condition de n'y être que comme simple particulier. Nombre d'émigrés, la plupart forcés par la misère, sont (retournés) en France. Le mois dernier il s'en trouvoit à Calais 405 laïques accumulés depuis 3 mois qui ont eu la permission d'aller chez eux, et d'autres, je ne sais pourquoi, déportés en . Avoir porté les armes à la suite des princes français, n'est pas un obstacle à la radiation de la liste. Quant aux prêtres, de 5 à 7 cents sont rentrés par Jersey depuis 7 à 8 mois, ont été jettés de nuit et très furtivement sur la côte de France. Quelques-uns sont rentrés par Rotterdam et se sont glissés comme ils ont pu sur le territoire de France. 50 à 60 sont rentrés ensemble par Calais, en 8bre; tous excepté deux (mis en arrestation) ont crû pouvoir promettre fidélité à la *Constitution*, surtout sur les restrictions qu'ils y ont mises. La plupart étoient de Normandie, mais leurs peuples qui les attendoient avec le plus d'empressement n'ont plus voulu d'eux pour cette raison. Cet acte est rigoureusement exigé de tout prêtre qui rentre ouvertement. Ceux qui le signent peuvent exercer le culte public. Aucun évêque que je sache n'a donné de lettre pastorale à ce sujet. Mais environ une douzaine parmi lesquels les saints et les scavants tels que ceux d'Amiens et de Langres et la majeure partie du clergé de Paris l'ont crû permis n'y voïant qu'un acte de *soumission au gouvernement actuel* et qui est de droit naturel, surtout après le sens que lui ont donné les magistrats particuliers. La plupart sont d'un avis contraire. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il n'y a pas de décret du Pape là-dessus, et que Rome qui approuveroit *la soumission au gouvernement* rejette *l'acte de fidélité à la constitution*.

Je me trouve à peu près dans la même situation que les années dernières. Toujours très occupé, mais non à des occupations lucratives, ordinairement bien portant. Jamais dans

l'aisance, toujours comptant sur la Providence pour l'avenir. Toujours et invariablement rempli pour vous, Monsieur, des mêmes sentiments de respect, d'estime, d'attachement, etc.

G.

A Monsieur

Monsieur De Salaberry Major
du Régiment Roial Canada
Québec, Canada.

LETTRE DE M. PATOULET, ANCIEN SECRETAIRE
DE TALON

Monseigneur

Monsieur de Terron a son arrivée a Paris et longtemps devant ayant marqué à Mr Bellinzani et a moy qu'il desire-
roit m'avoir aupres de luy a Rochefort, Je luy offris mes tres
humbles services avec dautant plus de joye que j'estois dans
la pensée de chercher les moyens de m'attacher aupres de
luy, dans la veüe de vous plaire, Monseigneur, en le servant
bien; mais comme il m'a fait l'honneur de me faire scavoir
qu'il ne trouvoit pas bon que j'y allasse en qualité de son do-
mestique, mes voeux n'ont pas eu le succez que jesperois.
C'est pourquoy, Monseigneur, je vous supplie tres humble-
ment d'avoir la bonté de me procurer quelque employ, Je n'en
trouveray point de difficile ny de rude, quand il s'agira de
vous obéir, et de vous marquer avec quel profond respect et
quelle parfaite veneration Je suis

Monseigneur

Vostre tres humble, très obéissant, tres obligé
et très fidèle serviteur
Patoulet

A Versailles, le 4e decemb.
1672 (1)

(1) Bibliothèque Nationale, fonds Colbert, vol. 162, folio 432

LANORAIE AVANT 1675

Sur la rive du Saint-Laurent, entre Trois-Rivières et Montréal, aucune localité n'a suscité autant d'"écritures" que la paroisse de Lanoraie.

Éthnologues, historiens, biographes et journalistes ont tour à tour consacré des pages d'un intérêt varié au passé de ce coin de terre.

Cependant, il pourrait encore rester de menus faits à glaner, si j'en juge par un document peut-être inédit, et qui concerne une période voilée de l'histoire de la seigneurie d'Autray (partie de la municipalité de Lanoraie).

* *
*

La seigneurie d'Autray, accordée en 1637 et en 1647 à cet étonnant Jean Bourdon qui fut boulanger, canonnier, arpenteur, ingénieur puis premier procureur du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, aurait été cédée par lui, à ce que l'on rapporte, à un certain "sieur d'Autray".

Par ailleurs, tous les généalogistes assurent que Jacques Bourdon, dernier enfant du susdit notoire fonctionnaire, porta le nom de sieur d'Autray, et certains d'entre eux ont conclu que la seigneurie d'Autray lui avait appartenu.

D'autres ont dit que "l'origine de la paroisse de Lanoraie était enveloppée d'une obscurité impénétrable... et qu'on ne pouvait préciser à quelle date cette paroisse avait eu sa première église". (*B. R. H.*, 1899, p. 163).

En 1920, un historien bien connu (l'abbé J.-A. Desrosiers) conjecturait ceci: "Il est probable que Jean Bourdon céda ses droits au sieur d'Autray, puisqu'en 1672, le nom de ce dernier est cité dans l'acte de concession du fief voisin, d'Orvilliers ou d'Antaya. M. d'Autray habita probablement sa seigneurie et y fit construire une chapelle desservie par le curé de Saurel".

* *
*

Le document exhumé des archives judiciaires de Montréal va fournir aux amateurs de problèmes quelques indices qui leur permettront de jeter plus de lumière sur un établissement agricole qui fut essayé au XVII^e siècle.

Ainsi, l'on apprendra, sauf erreur :

a) qu'un fils du procureur Jean Bourdon avait commencé une exploitation sérieuse de la seigneurie d'Autray ;

b) qu'en 1675, le sieur d'Autray était un "François" Bourdon, encore mineur puisque c'est sa tutrice qui met en fonction le mécanisme judiciaire ;

c) que ce fut une pièce du "principal corps de logis" ou maison seigneuriale qui dût servir de chapelle avant 1675 ;

d) qu'en cette dite année (1675), tout était à l'abandon à d'Autray : maisons, grange, récolte, instruments, etc., et qu'il n'y avait plus dans la localité que trois ou quatre colons.

Et maintenant, produisons les parties essentielles du document vétuste, plus que deux fois centenaire.

* *
*

Le 16 octobre 1675, l'intendant Duchesneau adressait à Pierre Boucher, seigneur de Grosbois et de Boucherville, une commission par laquelle il lui mandait de faire faire un inventaire de la seigneurie d'Autray pour Anne Gagnier, veuve de Jean Bourdon, procureur général au Conseil Souverain et tutrice de *François* Bourdon, seigneur d'Autray.

Obéissant à l'ordre de l'intendant, M. Boucher de Boucherville se rendait à d'Autray le 25 octobre suivant et là, en sa présence ainsi qu'en celle de son fils, Pierre Boucher, et de Jacques de Martinbost, le notaire Thomas Frêrot dressait une liste de tout ce qui fut aperçu.

La maison seigneuriale

Un corps de logis couvert de paille entouré de pieus, en croupe par un bout, de 30 pieds de long.

Ce corps de logis est divisé en deux par une cloison de madriers "sciés et embouvetés". Il y a plancher en haut et en bas ; deux cabanes (ou chambres ?) ; une cheminée de terre avec jambages de maçonnerie et une cave.

Dans la seconde moitié, il n'y a ni plancher ni fenêtre et l'on s'en sert pour mettre du foin.

Dépendances

Une grange de 45 pieds de long, couverte d'herbe, "dans laquelle il y mouille" et dont les grandes portes ne ferment plus. La grange est entourée de pieus. En icelle se trouve 27 minots de blé, presque tout germé, puis cinq à six minots de pois non battus.

Objets du culte

Ont été trouvés dans "le corps de logis", trois coffres : un grand et deux moyens.

Le grand était vide, mais dans un des moyens il y avait "ce qui peut servir à un prêtre pour dire la messe" :

Une pierre d'autel; un morceau de tapisserie; deux chasubles; une bourse garnie de corporaux de toile et de purificateurs; un devant d'autel et deux prudences (?); un canon; un in-principio; un calice avec sa patène; un missel folio; un surplis; deux ceintures; deux petites burettes de faïence; une nappe d'autel; un amict; une étole et manipule; deux aubes; un crucifix d'ivoire; un voile; un oreiller; trois lavabos; deux rideaux rouges; un tour de dais; un tableau avec son cadre de bois; plusieurs images de papier; deux images de carton; deux ou trois images sur carton, façon cadre; un image en bosses de cuivre; tous lesdits ornements remis dans le coffre et fermé à clef.

Dans le troisième coffre il y avait onze serviettes; une nappe et un essuie-mains; une boîte à hostie; un écritoire; une cravate et un collet; un mouchoir à moucher.

Le tout remis dans le coffre, fermé à clef et mis ès-mains du sieur Boucher pour l'envoyer à dame Bourdon.

Suit une longue liste d'outils, instruments ou ustensiles, tels que: gril, houe, hache, enclume, vrille, gonds, loquet, tenailles, balances de bois avec poids en fer et en plomb, chaudières de cuivre, etc.

Enfin, il a été déclaré par le nommé Laviolette, habitant du lieu, que le sieur d'Autray avait fait battre 6 minots de blé qu'il a remis à des gens à qui il devait;

— que le dit sieur a vendu ou remis au sieur de la Valtrie plusieurs instruments, outils, etc.

— que le sieur d'Autray avait une vache et trois cochons;

— qu'il y avait quatre arpents de la terre seigneuriale en valeur;

— Enfin, que le nommé Lamoitte (?) dit Jacques, alors parti à Québec et qui a demeuré chez le sieur d'Autray a plus que tous autres "connaissances des affaires de la seigneurie".

* *
*

Jean Bourdon étant décédé en 1668, lequel des deux fils qui lui survivaient alors, pouvait être mineur en 1675?

Nous ne voyons que Jacques, né en 1652 et précisément celui qui, dans l'histoire, porte le nom territorial de d'Autray.

Le frère aîné de Jacques se prénommaient Jean-François; il était né en 1647; il avait donc 28 ans en 1675 et il adoptait d'ordinaire le nom d'une autre seigneurie: celle de Dombourg, ainsi qu'il appert dans un jugement (1674) et un arrêt (1675) consigné dans les registres du Conseil souverain.

Pourquoi, alors, dame veuve Bourdon prend-elle ici la qualité de "tutrice de François" sieur d'Autray?

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Laberge, François-Charles — Né à Sainte-Philomène de Châteauguay le 3 novembre 1871, du mariage du docteur Edouard Laberge et de Nathalie Poulin. Ingénieur civil et arpenteur géomètre. Il se spécialisa dans le génie municipal et rendit d'importants services aux petites villes de la banlieue de Montréal. En 1910, le gouvernement de la province de Québec le choisissait comme un des commissaires des utilités publiques. Professeur à l'université de Montréal. Décédé à Montréal le 19 juin 1931.

THE PLACE OF CANADA IN FRENCH DIPLOMACY OF THE AMERICAN REVOLUTION

The French are an adaptable race. In politics, in private affairs, and often in international dealings, they accept philosophically what cannot be avoided, and build from their misfortunes the foundations of future success. They gave ample evidence of this adaptability as a nation after the conclusion of the Treaty of Paris of 1763. That instrument must have been regarded by eighteenth century Frenchmen in much the same fashion as present-day Germans consider the Treaty of Versailles of more recent date. Among the first to attempt the transmutation of French losses to gains was the clever Duc de Choiseul, Prime Minister of Louis XV. As early as 1765, in a memoir to his sovereign, Choiseul proposed to aid America in a struggle for independence from Britain (1). This was a brave thing for even the Prime Minister of His Most Christian Majesty to propose. It was the changed situation in Canada which emboldened him to the recommendation. With the insight which characterized his political dealings, Choiseul had foreseen the budding of colonial discontent into open revolt. He had at the same time realized the added prestige which France would obtain by aiding in the humiliation of Great Britain when such a situation came to pass. That France was now in an unhampered position to grant such aid, since she was embarrassed with no territorial possessions contiguous to the American colonies, was the important fact which he recognized as a possible benefit resulting from the Treaty of 63. With the cause of former differences removed, the Americans might now be persuaded to accept the friendship of France.

But Choiseul had anticipated events. French public opinion was not yet ready to acquiesce in the surrender of all hope of colonial re-establishment in Canada which such a program would entail, nor was it yet ready to grant aid to those same colonists who, but three years previous, had been

(1) This memoir is printed by C. Giraud, under the title "Memoir de Choiseul remis au Roi en 1765" in the *Journal des Savants*, 1881, 171, 250.

directly responsible for the loss of the American possessions of France. The plans and ideas of M. de Choiseul did not, however, disappear forever from the stage of European politics.

In 1774, with the accession of Louis XVI to the throne of his grandfather, new ministers took office, and a new foreign policy in particular was adopted. Into the shoes of the mediocre Duc d'Aiguillon, successor of Choiseul, stepped Charles Gravier, Comte de Vergennes, late ambassador of His Most Christian Majesty to the Court of Sweden. With the passing of the years since M. de Choiseul had envisioned French co-operation with the American colonies, those colonies had advanced along the path of open revolt to the terminus of armed conflict. French national sentiment had, at the same time, transferred its antipathy from the Colonies to the Mother Country. That this was clearly realized by the new Minister of Foreign Affairs was evidenced shortly after his installation as Minister when, in company with the Minister of War, he sent a request to Louis XVI that certain papers of the preceding reign, ordered destroyed, be saved for possible future use. It is significant that the papers so favored was the plans of a descent upon England, carefully worked out by the Duc de Choiseul, to be used in case of French co-operation with America against England (1).

Early in his period of service as Foreign Minister, Vergennes came to the conclusion that Franco-American co-operation against England was simply a matter of time, a question of awaiting the opportune moment. As he waited, he observed, and among his observations Canada occupied an important place. His first mention of that part of North America was in a letter of August 7, 1775 to the Comte de Guines, French ambassador in London. De Guines had reported that the English were considering the possibility of making war on France as a means of reuniting the colonies to the Mother Country. It was argued in London that a war

(1) Henri Doniol. *Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis d'Amérique* . . . (Paris, 5 vols. & Supt., 1886-99), I, 24. Under date of "Février 1775".

against Louis XVI, resulting in success for French arms, would mean the re-establishment of French power in Canada, against which contingency the Colonies would go to any extreme, even to that of surrendering the principles for which they were contending (1). In reply Vergennes' letter of the seventh read:

Quant à l'épouvantail qu'on voudroit faire de nous aux Américains, il ne faut pas une habillité, même médiocre, pour imaginer ce moyen de rassurer ce peuple si jaloux de sa liberté et de son indépendance; le conseil du roi d'Angleterre se trompe grièvement s'il se persuade que nous regrettons autant le Canada qu'il peut se repentir d'en avoir fait l'acquisition (2).

In another part of the same letter is to be found a more emphatic statement of French policy towards Canada. The suggestion had been made some time before by the French ambassador in London that France secretly send an unofficial observer to Philadelphia, in order that the ministry might be better instructed concerning North American affairs. The man De Guines recommended for this task was a M. de Bonvouloir, former officer in the French forces, who was able to assume the role of an European merchant searching for business opportunities in the Colonies. Royal approval was granted to the mission, and informing the Ambassador of this fact, Vergennes instructed him as follows:

Vous voudrez bien réduire ses instructions, qui ne devront être que verbales, à deux objets qui me semblent les plus essentiels: l'un, de vous rendre un compte fidèle des événements et de la disposition la plus générale des esprits; l'autre, de rassurer les Américains contre la frayeur qu'on cherchera sans doute à leur donner de nous. Le Canada est le point jaloux pour eux, il faut leur faire entendre que nous n'y songeons point du tout, et que loin de leur envier la liberté et l'indépendance qu'ils travaillent à s'as-

(1) De Guines to Vergennes, July 28, 1775. *Ibid.*, 116.

(2) *Ibid.*, 120.

surer, nous admirons, au contraire, la grandeur et la noblesse de leurs efforts..... (1)

The writings and expressions of prominent Americans of the time justified the fears of France concerning the possible attitude of the colonists. These people, brought up in an anti-Gallican atmosphere of the most virulent type, were not able to put aside their prejudices overnight. As late as March 4, 1776, John Adams, in the best Adams manner, reasoned with himself as follows:

Is any assistance obtainable from France?
What connection may we safely form with her?

1.—No political connection. Submit to none of her authority; receive no governors or officers from her.

2.—No military connection. Receive no troops from her.

3.—Only a commercial connection; that is, make a treaty to receive her ships into our ports; let her engage to receive our ships into her ports; furnish us with arms, cannon, saltpeter, powder, duck, steel (2).

There is evident in this passage as decided a distrust of France as though the eminent New Englander had specifically stated the reasons for his conclusions. A month later, April 14, another member of the Continental Congress, Carter Braxton, delegate from Virginia, wrote to his uncle, Landon Carter:

Independency and total seperation (sic) from Great Britain are the interesting Subjects of all ranks of men and often agitate our Body..... It is said by the Advocates for Seperation (sic) that France will undoubtedly assist us after we have asserted the State, and therefore they urge us to make the experiment. Would such a blind precipitate mea-

(1) *Ibid.*, 156.

(2) "Notes of Debates" in the Continental Congress. Worthington C. Ford and Gaillard Hunt, eds., *Journals of the Continental Congress* (Washington, 27 vols., 1904-28), VI, 1074.

sure as this be justified by Prudence, first to throw off our connexion with G. Britain and then to give ourselves up to the Arms of France? Would not the Court so famous for Intrigues and Deception avail herself of our situation and from it exact much severer terms than if we were to treat with her (G. B.) before hand and settled the terms of any future alliance. Surely she would,..... (1).

These expressions, choosen at random, are not the most rabid of those which might have been selected, but are quoted merely as indices of the trend of official opinion in America. It was this feeling that France was obliged to overcome. The process of quelling American fears was consequently begun.

There was being carried on between the Colonies and France a clandestine trade in munitions and military supplies of various kinds, for the success of which the French Government was largely responsible. While waiting for the development of colonial affairs to the point where active intervention might become effective, Vergennes kept in constant touch, through his English-speaking secretary, with the American deputies in Paris, at first Silas Deane, and later Deane, Franklin and Arthur Lee. As the idea of alliance and intervention developed, the French Government made it plain to the Americans that Canada and its recovery concerned them but little. Fishing rights on the Newfoundland Banks were the only privileges desired. French delay in concluding alliance with the Americans misled the deputies of Congress as to France motives, just as it has misled many American historians since that date. The proper moment had not yet arrived, and the concurrence of Spain had not been obtained. The co-operation of the latter power was never whole-hearted, and when the proper time for intervention came, France was obliged to act alone. But in the meantime, particularly during the year 1777, the American deputies, cooling their heels in Paris, became restless. Doubts entered their minds as to the motives of French delay, fear

(1) Edmund C. Burnett, ed., *Letters of Members of the Continental Congress* (Washington, 5 vols., 1921-1931), I, 420-421.

gripped their hearts as to the ability of the United Colonies to maintain their independence. Acting under instructions from Congress, they offered France *carte blanche* in drawing up the terms of the alliance for which they were pleading. On the fifth of January, 1777, over the signatures of B. Franklin, Silas Deane and Arthur Lee, appeared a letter addressed to the Comte de Vergennes, the last paragraph of which read in part:

North America now offers to France and Spain her amity and commerce. She is also ready to guarantee in the firmest manner to those nations all her present possessions in the West Indies, as well as those they shall acquire from the enemy in a war that may be consequential of such assistance as she requests (1).

France, however, was not yet ready to act, and no definite step towards actual alliance was taken until December, 1777, at least as far as the Americans were aware. Throughout the whole negotiation, from the earliest days of French relations with the new republic, Vergennes was careful to disabuse American minds of fear of France, particularly of fear of French aggression in Canada. When the commissioners, on December 8, 1777, ventured to remind the French Foreign Minister that they were still awaiting a definite reply to their suggestions of alliance, made the preceding January, negotiation began anew. They were carried on with such despatch that by the eighteenth the American representatives could write to the Congressional Committee of Foreign Affairs to the effect that the King of France had given his consent to the conclusion of a treaty, and

that in this treaty no advantage would be taken of our present situation to obtain terms from us which otherwise would not be convenient for us to agree to; his majesty desiring that the treaty, once made,

(1) Francis B. Wharton, ed., *The Revolutionary Diplomatic Correspondence of the United States* (Washington, 6 vols., 1889), II, 246.

should be durable, and our amity subsist forever (1).

On this basis the treaties were negotiated and signed, February 6, 1778. Under the terms of the Treaty of Alliance, one of the three instruments signed on this date, France renounced claim to all of that territory relinquished by the Treaty of Paris of 1763, otherwise known as Canada.

The treaties once consummated, with alliance an accomplished fact, the question of actual co-operation arose. Hitherto Canada had been concerned in the situation only because of the necessity which rested upon France to prove to the Americans that she had no territorial aspirations in that part of the world. Hers was entirely a passive interest. She had succeeded in this task, and Franco-American alliance was consequently made possible. With the alliance effective, however, Canada became an active issue in French calculations. From the beginning of the movement for independence she had held an important position in all American plans of action. From the very first the Continental Congress had contemplated the winning of Canada to the cause of independence, either by persuasion or by force. Such an idea was still very much alive in the minds of the colonists when France tied herself to the destinies of the United States, and was consequently fated to take a prominent, though unwelcome, part in French diplomacy. The Government of Louis XVI would have preferred to disregard Canada, to leave that territory to the British, and to concentrate their efforts upon securing the safety of the United States and the consequent downfall of English prestige.

Friday, the thirteenth of March, 1778, proved an unlucky day for His Majesty, King George III of England. On that date there was officially announced to him the recognition of the United States by France, and the negotiation of the Treaty of Amity and Commerce between the two nations. The Treaty of Alliance had been kept secret, but the British

(1) *Ibid.*, 452.

Government, through the services of Franklin's secretary, Dr Bancroft, (1) was completely informed of its existence. Hostilities between France and England did not break out at once, but were deferred until June. In the meantime, both nations exerted themselves to obtain the allegiance of the United States. The former colonies were by no means unanimous in support of the French alliance; many of them, as well as numerous influential individuals, were inclined towards reconciliation with England rather than alliance with France. To consolidate French sentiment in America became the task of the French Government; to sow dissension among the colonists, the task of the English Government. To reach their differing goals, the two nations sent embassies to America with all possible haste. Great Britain sent a commission of three members to treat of reconciliation on terms just short of absolute independence. France sent a minister plenipotentiary, the first ever accredited to the new Republic. The man chosen to fill this responsible post was Conrad Alexandre Gérard, secretary to the Comte de Vergennes. Gérard, completely *au courant* with American affairs because of his dealings with the Commissioners at Paris, was extraordinarily well-fitted for the position.

The instructions to the French representative at Philadelphia necessarily dealt with actualities, with problems of the moment and of the immediate future. Consequently they included mention of Canada's place in Franco-American relations, since Vergennes realized that the territory to the north occupied a large place in the minds of the colonists, particularly of the New-Englanders, who were, incidentally, the least well-disposed towards France. On this subject then, Vergennes directed Gérard as follows:

Les députés du Congrès avoient proposé au Roi de prendre l'engagement de favoriser la conquête que les Américains entreprendroient du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et des Florides, et il y a lieu de

(1) For proof of the perfidy of Dr Bancroft see: Samuel F. Bemis, "British Secret Service and the French-American Alliance", *American Historical Review*, XXXIX, 474-495. Concerning premature English knowledge of the Franco-American treaties, see particularly p. 490.

croire que ce projet tient fort à coeur au Congrès. Mais le Roi a considéré que la possession de ces trois contrées ou au moins du Canada par l'Ang.^{1e} seroit un principe utile d'inquiétude et de vigilance pour les Américains, qu'il leur fera sentir davantage tout le besoin qu'ils ont de l'amitié et de l'alliance du Roi et qu'il n'est pas de son intérêt de le détruire. D'après cela S. Mté pense qu'elle ne doit prendre aucun engagement relativement à la conquête dont il s'agit (1).

Immediately after arriving in America Gérard had occasion to write to Vergennes concerning Spanish attitude on the same question. In keeping with his instructions, the French minister to the United States had entered into communication with Don Juan de Mirales, a business man of Havana resident in Philadelphia as unaccredited representative of the Spanish Government. From Don Juan he had received an outline of the territorial aspirations of the Spanish branch of the House of Bourbon. These aspirations included the surrender to Spain of Florida and the eastern bank of the Mississippi River ceded to England in 1763, and more important, the retrocession of Canada to France. In a despatch of July 25, 1778 to Vergennes, Gérard described his interviews with Mirales, adding: "J'ai eu quelque peine à rectifier ses idées sur le Canada" (2).

French policy was resolutely opposed to any attempt on the part of the allied forces to conquer Canada, either for the benefit of France or of the United States. With this attitude made obvious to those who were interested, it was to have been expected that for a time at least, the agitation in Congress for Canadian expeditions would be held in check. This was the case, and the respite from such an embarrassing subject might have lasted longer had not the whole question been reopened, or rather initiated for the first time since the Alliance, by a loyal subject of Louis XVI, the Marquis de Lafayette.

(1) Doniol, *op. cit.*, III, 156. March 29, 1778.

(2) *Ibid.*, 294.

When Gérard came to America there accompanied him a squadron of vessels under command of the Comte d'Estaing. D'Estaing's summary of his instruction (1) read in part:

7e chef — Refus que je dois faire de contribuer à la conquête du Canada autrement que par une croisière et par des attaques de postes; mais dans le cas où je serais convaincu que les Etats réussiroient dans cette attaque, autorisation de donner des déclarations au nom du roy pour promettre aux Canadiens et aux Sauvages la protection de Sa Majesté s'ils cessent de reconnaître la suprématie de l'Angleterre.

Further intimations concerning the exact character of the instructions are to be found in a similar summary of supplementary instructions entrusted to D'Estaing:

3e chef — Tout en m'ordonnant de me prêter à l'expédition du Canada et en me disant que Sa Majesté ne m'astreint pas rigoureusement à ce que les instructions précédentes me prescrivent, chaque expression désigne la répugnance que le Roy a pour cette entreprise.

The success of the naval expedition was disappointing in the extreme. Through an unfortunate combination of circumstances, the fleet under the Comte d'Estaing was rendered practically useless.

It so happened that Lafayette was stationed in Rhode Island, close to the anchorage of D'Estaing's fleet. This young aristocrat, enthusiastic and headstrong, desired action, because fame does not come to the sedentary. It is no deduction from the character of his services to the United States to find the motivation of his acts in a desire for personal fame rather than in a disinterested love of liberty. Whatever various possibilities of concerted action by the Franco-Ameri-

(1) The only trace of D'Estaing's instructions and their supplement which can be found today is a summary extract submitted by the Admiral to Minister Gérard during the voyage to America. The quotations used are taken from this summary, which is printed in Doniol, *op. cit.*, III, 237-239.

can to the country of his adoption (1). The juxtaposition of the Admiral of the unsuccessful French fleet and the French commander of inactive American troops naturally gave rise to certain flights of fancy on the part of Lafayette. Talking over various possibilities of concerted action by the Franco-American forces which might draw the two gallant soldiers from an irritating inaction to fields of glorious renown, Lafayette acquainted D'Estaing with the ideas of various French officers in America who were faced with a similar problem. During 1777 these men, with Lafayette in the lead, had planned a descent upon Canada as a bid for the fame they desired. Having failed to obtain their object, they let the matter rest, but had not deserted it. Lafayette was now more than ever convinced that the most profitable use which might be made of his and D'Estaing's forces would be in an expedition against Canada. In this belief he was not supported by his older, more experienced, and more patient Commander-in-Chief. On September 25, 1778, General Washington, in a note that would do justice to a diplomat of career, wrote to his young subordinate:

If you have entertained thoughts, my dear Marquis, of paying a visit to your court, to your lady, and to your friends this winter, but waver on account of an expedition into Canada, friendship induces me to tell you, that I do not conceive that the prospect of such an operation is so favorable at this time, as to cause you to change your views. Many circumstances and events must transpire to render an enterprise of this kind practicable and advisable (2).

The trend of the discussion between D'Estaing and Lafayette was altered by Washington's opposition. The Marquis, however, did not surrender the idea of Canadian con-

(1) Lafayette admitted the influence of these motives upon his conduct. For that acknowledgement, and for a justification of his actions, see his letter to Maurepas, January 25, 1780, *Id.*, IV, 311.

(2) Worthington C. Ford, ed., *The Writings of George Washington* (New-York, London, 14 vols., 1889-1893), VII, 200.

quest, but continued to believe in its importance. Eventually, he thought, the necessity of such an expedition as he was interested in would become apparent to General Washington. He therefore continued to discuss with the Admiral his ideas on this subject, resolving at the same time to take advantage of the leave offered him to further his plans in that direction. Convinced by the attractive arguments of Lafayette, D'Estaing apparently became converted to his way of thinking, and between them, the two decided upon a plan of procedure by which Lafayette, on his impending trip to France, should request the despatch to America under his command of six thousand troops, to be transported by the Comte d'Estaing. Once upon American soil, D'Estaing, Lafayette and his French troops, and the Americans would unite in an attempt to detach Canada from English dominion.

The persistence of General Lafayette in this matter caused no little embarrassment to the French Foreign Office and to General Washington. Though it has not been generally recognized, the Comte de Vergennes and General George Washington were very much in accord upon the objectives of the military campaigns. Both believed that the first goal to be achieved should be the freedom of colonial territorial from British occupation. France had entered the war to protect the integrity of the colonies themselves, and to establish firmly their independence, not to indulge in wars of aggression in order that the United States might add more territory to her already great extent. In the calculations of both Washington and Vergennes, therefore, the acquisition of Canada was placed in the background, possibly for different motives, but nevertheless subordinated to what they considered more immediate and pressing concerns. Had Lafayette kept his plan to himself until he reached France, very probably the French Government would have succeeded in preventing any discussion of such an undertaking. Why D'Estaing concurred, after remarking that the King strongly opposed Canadian expeditions, is hard to explain on other grounds than that of lack of the diplomatic sense. Being a

military man, he may have thought that the Monarch's repugnance to such an operation was based upon its technical difficulties, which he now saw swept away under the flow of Lafayette's eloquence. Whatever the cause of his conversion of the extent of his enthusiasm, D'Estaing was the soul of moderation when compared to the fiery Marquis. Assured of the approval of Washington being given an application for leave, Lafayette repaired at once to Philadelphia to ask the Congress for permission to return to France while maintaining his rank in the Continental army. Incidentally it gave him an excuse to present in person his plea for an expedition against Canada. In the latter part of September, 1778, a committee of the Congress was appointed to hear his plans. By October 20, he was successful enough in his undertaking to write to the Comte d'Estaing that: " Ils se détermineront à demander des troupes pour le Canada " (1), referring, of course, to the Congress. This was somewhat too enthusiastic, but there is no question that the Philadelphia assembly was greatly taken with his proposition. Invasion of Canada was no new idea to the Americans, and many members of Congress were glad to welcome its suggestion by one not of their number, particularly one so prominent in the ranks of the French aristocracy. Nevertheless, there was considerably more caution exercised than Lafayette had foreseen. Instructions with reference to Lafayette's suggestions were to be included in the general instructions of Benjamin Franklin, recently appointed minister plenipotentiary to France. But those instructions were submitted, during the course of their drafting, to the scrutiny of M. Gérard. The process of filtration which he applied to such measures as were contrary to French policy altered somewhat the proposals with regard to Canada. Nevertheless, the instructions sent to Franklin included a paragraph as follows:

You shall constantly inculcate the certainty
of ruining the British fisheries on the Banks of

(1) Doniol, *op. cit.*, III, 417-418.

Newfoundland (1), and consequently the British marine, by reducing Halifax and Quebec; since by that means they would be exposed to alarm and plunder, and deprived of the necessary supplies formerly drawn from America. The plan proposed to Congress for compassing these objects is herewith transmitted for your more particular instruction (2).

The plan referred to in the instructions was essentially a development of the ideas of Lafayette and D'Estaing, in fact, a note at the end advised Franklin to refer Vergennes to Lafayette for any further information he might desire concerning it (3). In short, Franklin was instructed to *suggest* the advisability of a conquest of Canada, and in case that suggestion met with approval, he was furnished with more concrete proposals for placing it into operation. This was far less emphatic than the *request* for co-operation which Lafayette had desired, and thought he ad assured.

A still more decided blow was dealt to Lafayette's proposal, and this by the hand of his superior officer, General Washington. The plan of descent upon Canada which had been worked out by the Congressional committee in consultation with Lafayette was sent to the Commander-in-Chief for his opinion. Under date of November 11, 1778, he sent his official reply to Henry Laurens, President of Congress. It confined itself to the military aspects of the situation, and demonstrated the impossibility of success at the time proposed. With this official letter came another from Washington, addressed to Henry Laurens in his private character and dated the fourteenth. This communication discussed matters which could not be included in the official letter, and gave further reasons for Washington's reluctance to attack Canada in co-operation with a French force. He said:

(1) Attention is called to a recent excellent paper on this subject: "The Newfoundland Fishery: A French Objective in the War of American Independence" by Dallas D. Irvine, in the September (1932) number of the *Canadian Historical Review*, Vol. XIII, No. 3, 268-284.

(2) Wharton, *op. cit.*, II, 807-809, October 26, 1778.

(3) Ford and Hunt, *Jour. Cont. Cong.*, XII, 1042-1043.

I have one objection to it, (the Canadian expedition) untouched in my public letter, . . . This is the introduction of a large body of French troops into Canada, and putting them in possession of the capital of that Province, attached to them by all the ties of blood, habits, manners, religion, and former connexion of government. I fear this would be too great a temptation to be resisted by any power actuated by the common maxims of national policy. . . . I am heartily disposed to entertain the most favorable sentiments of our new ally, and to cherish them in others to a reasonable degree. But it is a maxim, founded on the universal experience of mankind, that no nation is to be trusted farther than it is bound by its interest; and no prudent statesman or politician will venture to depart from it (1).

The policies of Vergennes and of Washington were the same, but were actuated by different considerations. France and America were growing powers at this period; success in arms would establish the influence of both — of France in the councils of Europe, of the United States in America. It was consequently necessary that the leaders of the two allied nations exercise caution in dealing with each other, in order that the gains of one might not infringe upon the rights and gains of the other, and that the seeds of future discord be not sown by their own act. Here and elsewhere may be found ample material for a close comparison between the diplomatic abilities of Washington and those of Vergennes, whom many Frenchmen consider the greatest of modern French diplomats.

In spite of this declaration on the part of Washington, the Congress at Philadelphia was loath to surrender immediately their ideas concerning Canada. Partly out of consideration for Lafayette, chiefly because of their own desire to win the Canadians to their cause, they again reverted to the

(1) Ford, *Writings*, VII, official letter 239-259; letter to Laurens 260-264.

subject during the first days of December. On the fifth of that month, Congress adopted a resolution which acknowledged the justice of Washington's objections, then, by a devious and utterly unfounded line of reasoning, directed Washington to "...cause every Preparation to be made with all convenient Speed for the Subjection of that Fortress (Quebec)". He was also directed to communicate with Lafayette and with Franklin in order that measures of Franco-American co-operation might be concerted (1) Washington's answer to this astounding order was prompt and effective. Refusing to write to Franklin on the ground that his abilities did not extend to foreign affairs, he asked for an interview with Congress to discuss the Canadian expedition and the situation of the army generally (2) His request was granted, explanations were given to a special committee from the Congress, and on January 1, 1779, the report of that committee, supporting Washington's criticisms, was approved by Congress. The project of sending an expedition to Canada was definitely dropped by the Americans, never to be successfully revived during the continuation of the War.

Lafayette, in the meantime, had sailed for France, where he arrived at the beginning of February, 1779. On the twelfth of that month he was at Versailles. As he had suspected in desiring to return to Europe, he found the Court talking of a combined Franco-Spanish descent upon England. He was placed in command of a contingent of French troops destined for this expedition, and for the time being the project demanded his full attention. As the months passed, however, and the success of the proposed expedition became more problematical, plans of peace began to be talked of. The Marquis voiced his opposition to any capitulation on the part of France and her allies, and in doing so, reverted for the first time in his official correspondence to the idea of freeing Canada from English control. June 10, 1779 he protested to Vergennes that the rumoured peace, which would place America under the guardianship of France during the period of a long truce, was not an honorable solution of the

(1) Ford and Hunt, *Jour. Cont. Cong.*, XII, 1910-1911.

(2) Ford, *Writings*, VII, 285-289. December 13, 1778.

difficulties facing the allied powers, and that the basis of any peace should be "l'indépendance de l'Amérique, Canada compris" (1).

The attempt to invade England was destined to fail, and as soon as this fact was borne in upon Lafayette, he turned his attention to securing the despatch of an expedition to America, supposedly with the idea still prominent in his thoughts of leading an invasion into Canada. The opportunity to air his ideas on the subject was first offered him by the Secretary of Foreign Affairs during an interview which took place toward the latter part of June 1779, probably two weeks after the letter just quoted. Vergennes had been informed by Gérard of the propositions made to Congress by Lafayette concerning the despatch of a French army to America, and he now desired to discuss them personally with the Marquis. Unfortunately the records of that interview are not to be had, but Lafayette's cherished plan of Canadian activity must have been discussed. He was evidently given to understand that an expedition such as he had previously suggested to the American Congress was not in keeping with the policy of either France or Spain. Whether his ideas on the subject were changed by his own volition, or, as is almost certainly the case, by the suggestions of M. de Vergennes, a memoir written by the young general two weeks later at the request of the Foreign Minister demonstrates conclusively that they had been considerably altered during the month which had elapsed since his letter of June (2) He still considered necessary the sending of a tenth military expedition to America, but he no longer insisted upon the use of that expedition against Canada. His statement concerning the necessity of capturing Halifax offers evidence in point. He wrote:

... sous prétexte d'en vouloir au Canada, nous tâcherions d'enlever *Halifax*. . . . (3).

Henri Doniol, careful student of Franco-American relations

(1) Written from St. Jean d'Angely. Doniol, *op. cit.*, IV, 236.

(2) Memoir of July 18, 1779.

(3) *Stevens' Facsimiles of Manuscripts in European Archives Relating to America*, Vol. XVII, No. 1609. Italics Lafayette's.

during this period agrees with these conclusions. He writes that Lafayette

avait rêvé la reprise du Canada par la France, et en ce moment encore il ne cédaît sur ce point-là qu'à cause de l'idée contraire du gouvernement de Versailles (1).

Although M. de Lafayette failed to receive official support for his plan of Canadian invasion, the rest of his proposal was seconded by both Washington and Vergennes. In February, 1780, the decision to send an army to America under the leadership of the Comte de Rochambeau was largely the result of Lafayette's efforts. The Marquis himself was disappointed in not being chosen commander of the expeditionary force, but was reconciled to this rejection of his ambitions by his appointment as liaison officer between Washington and the commander of the new French army. To him was entrusted the task of preparing the Americans for the arrival of Rochambeau and his men, and of concerting plans of future military operations with Washington.

March 14, 1780, Lafayette sailed from France on his return voyage to America, bearing with him information for the use of General Washington concerning the attitude of the French in America. "Le corps de troupes françoises sera purement auxiliaire et à ce titre n'agira que sous les ordres du général Washington" (2) In addition to this manifestation of complete faith in Washington's ability, there was handed to Lafayette a second set of instructions in which the *coup de grâce* was given his plans concerning Canada. The opening paragraph in this private communication reads as follows:

Quoiqu'il soit dit dans l'instruction remise à M. de la Fayette qu'on ne veut proposer aucune opération et qu'on s'en rapporte à cet égard au général Washington et à son conseil de guerre, cependant on croit devoir lui communiquer une idée,

(1) Doniol, *op. cit.*, IV, 271.

(2) *Instructions remises à M. de LaFayette le 5 mars 1780*, Doniol, *op. cit.*, IV, 316.

laquelle si elle est d'une exécution praticable sembleroit également servir la politique et la guerre. Deux considérations politiques paraissent devoir diriger les opérations offensives des États-Unis; l'une d'éloigner le plus qu'il est possible l'ennemi de leurs frontières et d'empêcher qu'il ne les cerne de partout comme il le fait en effet en occupant la Floride, partie du Mississipi, le Canada et la Nouvelle-Écosse: l'autre de se rendre intéressant à l'Espagne et de l'attirer à leur alliance, ce qui ne peut se faire qu'en contribuant à ses avantages (1).

The instructions continued, suggesting a co-operative Franco-American attack against the English in Florida. The carrying out of such a program would effectively have put an end to any plans against the English in the north by drawing the center of operations far to the south. The proposition agreed perfectly with French commitments to Spain.

These commitments had been tacitly entered into in 1778 when France was endeavoring to secure the co-operation of the other branch of the House of Bourbon. October fifteenth of that year the Comte de Montmorin, ambassador of France at Madrid, had interviewed Florida Blanca, the Spanish Prime Minister, concerning mediatory peace negotiations which the latter was undertaking on behalf of France. Florida Blanca had suggested that, as a basis of negotiation, the two powers should guarantee to England the possession of Canada and Acadia, or Nova Scotia, as it is known today. His argument in support of this advice was that such a stipulation, if accented, would be to the ultimate advantage of both France and Spain. In the words of Montmorin's official report of his interview:

il en regarde l'exécution comme le seul moïen de maintenir les colonies dans une sorte de dépendance, en leur rendant continuellement nécessaire l'assistance des deux Couronnes (2).

(1) *Projet particulier remis à M. de LaFayette le 5 mars 1780*, Doniol, *op. cit.*, IV, 318.

(2) Letter to Vergennes of October 19, 1778, written from the Escorial. *Id.*, III, 557-559.

In making this proposal, Florida Blanca was cleverly including in the terms of the proposed peace between Britain and France a clause which would protect the interests of Spain. Vergennes, replying to Montmorin, readily acquiesced in the inclusion of such a stipulation. He realized the reason for its presence in the terms of peace, and he also of the same sort. He had no doubt that Spain would hold France to the terms of any such proposal with which he might agree, despite the outcome of the peace negotiations of the moment. These negotiations were sure to be unsuccessful, a fact of which Vergennes was fully aware, yet he elected to accept completely the policy of Senor de Florida Blanca. The necessity of securing Spanish support was too great to withhold entire co-operation (1). The policy proposed was furthermore in harmony with French objectives as realized that in concurring with Spanish ideas on the subject, he was tacitly committing France to a continuing policy previously outlined in Gerard's instructions of March 29, 1778, although these objectives would no longer be susceptible to alteration. The French Foreign Minister accordingly wrote to Montmorin on March 30, 1778:

Nous ne demandons l'indépendance que pour les 13 États de l'Amérique qui se sont unis entre eux, sans y comprendre aucune des autres possessions anglaises qui n'ont point participé à leur insurrection. Nous ne désirons pas à beaucoup près que la nouvelle république qui s'élève demeure maîtresse exclusive de tout cet immense continent;... L'esprit dominant dans cette république est suivant mes notions l'esprit mercantile; ce n'est pas un mal qu'il règne, il n'en sera que moins dangereux pour les voisins. Suivant ce que M. Gérard me mande, il faudra bien du temps et même des siècles pour que cette nouvelle république prenne une consistance qui la mette en état de jouer un rôle extérieur. Néanmoins il n'en est pas moins intéressant que

(1) For a discussion of the struggle to secure Spanish support see: John J. Meng, *The Comte de Vergennes: European Phases of His American Diplomacy, 1774-1780* (Washington, 1932), 41-84.

les Anglois demeurans maitres du Canada et de la Nouvelle-Ecosse fixent la jalousie de ce peuple qui pourroit bien se tourner ailleurs et lui fasse sentir la nécessité de s'assurer des garants, des alliés et des protecteurs (1).

This statement is a clear-cut definition of French obligations to the United States. Independence had been guaranteed by France, more than that was not agreed upon. Be it said to the credit of Louis XVI's government that this bargain was rigidly adhered to, France consistently refused to consider any proposition of peace which did not recognize the complete sovereignty and independence of the United States. Vergennes, however, felt himself free to deal with the question of American territorial expansion as the exigencies of Franco-Spanish policy demanded.

Once more before the end of the War the idea of an American descent upon Canada was suggested, this time by General Washington. September 22, 1780, at Hartford, Connecticut, the Commander-in-Chief participated in a conference with the commanders of the French land and naval forces in the United States, the Comte de Rochambeau and the Chevalier de Ternay. A summary of their discussion, in the handwriting of Alexander Hamilton, Washington's aide, is to be found among the *Washington Papers* at the Library of Congress. The concluding paragraph reads as follows:

Intimations were given by General Washington in the course of the conference respecting a Winter expedition into Canada. The French General declined concerting anything on this subject till a consultation had been had with the Minister of France, as he imagined there might be some political objections to the measure (2).

Shortly after this conference Washington was given the opportunity to speak to the French Minister on the subject. The Chevalier de La Luzerne, Gerard's successor, returning to Philadelphia from Boston, visited the headquarters of the American army. There he had several conversa-

(1) Doniol, *op. cit.*, III, 561.

(2) Library of Congress, Manuscripts Division, *Washington Papers*, Vol. 152, September 22, 1780.

tions with the Commander-in-Chief. In a subsequent relation of these interviews, included in a letter to the Comte de Vergennes, he said:

Le Gén.^{al} Washington, Monseigneur, s'est entretenu avec moi touchant les différents objets qui ont été traités dans la conférence d'Harford. . . . je dois vous rendre compte de plusieurs conversations dans lesquelles ce Gén.^{al} a fait ses efforts pour me prouver la nécessité d'entreprendre une expédition contre le Canada. . . . Ce changement dans les sentiments du Gén.^{al} Washington, Monseig.^r, paraît être en partie l'effet de l'impatience qu'éprouvent tous les jeunes militaires de sortir de leur inaction (1).

Whether La Luzerne's ideas concerning the reason for Washington's change of heart are correct, or whether those reasons are to be found in the internal politics of the Continental Congress cannot be determined in a brief summary of this type. In any case, the idea never progressed beyond these preliminary stages of discussion. La Luzerne reminded the General that the purpose of French assistance was primarily to secure the internal independence of the United States, and that until the southern states were freed from the British, that independence could hardly be considered secure. Washington agreed with these arguments, and Canada disappeared from American military calculations.

With this last stirring of the idea of Canadian invasion, the story of Canada's relation to the French diplomacy of the American Revolution concludes. A brief *envoi* is to be found in the negotiations incident to the signing of the Treaty of Paris of 1783. Conversations relating to the final settlement in America were carried on directly between the representatives of the United States and of Great Britain. France, having previously renounced all territorial gains in North America, was not directly concerned. Spanish interests lay to the south and west. For a time Franklin tried to

(1) Letter of November 3, 1780. Library of Congress, Manuscripts Division, French transcripts: Archives des Affaires Etrangères, Correspondance politique, Etats-Unis, Vol. 14, Part I, No. 49.

secure the cession of Canada to the United States, then, without explanation, let the matter drop. France had nothing to say during the period when that cession was being discussed, since she was not herself involved. The nearest thing to an expression of opinion in the matter is to be found in a letter of Vergennes to La Luzerne, in which he stated that if the Americans should procure the cession of that province by negotiation, France would have to acquiesce in the transfer, no matter how much displeasure such an event should cause Spain (1).

The keynote of French policy towards Canada during the War for Independence was therefore to force her outside the calculations of the Americans, to confine French help to the objects stated in the Treaty of Alliance, and to prevent allied defeat by forestalling undue dispersion of the military forces.

JOHN-J. MENG, PH. D.

LA DIVISION DU TRAVAIL

Adam Smith est le premier qui, dans son célèbre ouvrage *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, a fait comprendre, par l'importance qu'il attribue à la division du travail, l'origine du développement industriel et commercial des Etats. Dix ouvriers, qui se partagent la besogne, parviennent à faire 48,000 épingles par jour; que si chacun d'eux étirait le laiton, dressait les fils, les repassait et les empointait, à peine parviendraient-ils, tous réunis, à en fabriquer quelques centaines (Frunk Brentano).

LES DISPARUS

Pangman, L'hon. John — Né à Mascouche le 13 novembre 1808, de Peter Pangman et de Grace MacTier. Seigneur de Lachenaie. M. Pangman fut membre du Conseil législatif du Bas-Canada de 1837 à 1838. Il décéda à Mascouche le 5 janvier 1867. A consulter sur l'honorable M. Pangman, *The Storied Province of Quebec*, vol. III, p. 197.

(1) Doniol, *op. cit.*, V, 164 note.

REPONSE

Fontarabie (XXXIX, 9) — Fontarabie, dans la région du Saint-Maurice, se rattache, sans doute, par une lointaine ascendance, à la ville de Fontarabie, en Espagne; mais il tire immédiatement son nom, croyons-nous, de Pierre Legros dit Fontarabie, compagnons du Père Buteux, S.J., et massacré avec lui par les Iroquois, le 10 mai 1652.

Le 24 février 1649, Fontarabie, soldat au fort des Trois-Rivières, s'engage à couper des chevrons pour François Boivin, maître charpentier (Audouart, not.) C'est la première mention que nous avons trouvé de lui.

Le 27 avril de l'année suivante, il arrive de Montréal, nous raconte le Journal des Jésuites (éd. Thwaites, 35, 41).

En 1651, le 16 mai, il paraît comme parrain sur les registres des Trois-Rivières.

Enfin, le 4 avril 1652, il quitte les Trois-Rivières, accompagnant le Père Buteux, qui monte aux Attikamègues. C'est au cours de ce voyage, "au troisième portage des Trois-Rivières", que les voyageurs sont surpris par une bande de 14 iroquois. Le Jésuite et Fontarabie sont percés de balles et assommés. "Ils n'eurent point tous deux d'autre parole en bouche que celle de Jésus. Ils furent dépouillés tout nus et leurs corps furent jetés dans la rivière". (*Rel.* 37, 142).

Fontarabie était "un jeune François accoutumé à la vie des Sauvages" (l. cit. 37, 140). L'on vient de voir qu'il mettait son expérience et son endurance au service de la plus noble des causes et que sa mort fut glorieuse.

BERNEVAL

LES DISPARUS

Cormier, L'hon. Napoléon-Charles — Né à Montréal le 26 avril 1844, de Charles Cormier et de Lucille Archambault. Marchand à Plessisville. Maire de Plessisville et préfet du comté d'Arthabaska. Nommé conseiller législatif de la division de Kennebec le 25 novembre 1889. Décédé à Québec le 7 mars 1915.

ENTRE FRANCAIS ET SAUVAGES

*Paroles des Iroquois, Loups et Chouanons venant du fort
Duquesne (novembre 1760)*

Mon Père Onondijo,

Le maître de la vie nous a inspiré de t'envoyer un de nos chefs pour te voir et t'assurer de l'attachement que nous avons pour toi et pour tous les François que nous aimons et aimerons toujours. Les Anglois nous ont fait mourir; ils ont commencé la guerre et nous l'achèverons. Nous t'engageons, mon père, de te souvenir de tous tes enfants, les Loups, Iroquois et Chouanons, et de les aider dans l'entreprise qu'ils viennent de faire contre les Anglois. Nous ne voulons pas qu'ils viennent demeurer sur tes terres ni sur les nôtres. Nous voulons que tu restes toujours avec tes enfants qui te demandent leurs besoins pour faire la guerre à cette nation que nous regardons moins que rien et que nous méprisons.

Nous te prions, mon père Onondijo, d'inviter toutes les nations qui sont sous tes ailes de se joindre à nous pour empêcher les Anglois de s'établir sur nos terres. Nous espérons que tu les encourageras à toujours tenir le casse-tête. Voilà quelques chevelures que nous te donnons. Donne nous des canons, de la poudre et des balles. Nous te promettons de détruire cette mauvaise nation. Ecoute tes enfans, Onondijo, et ne les abandonne point.

Nous autres courriers, nous passerons peut être plus loin que chez toi, mon père, pour inviter tous les hommes rouges que tu ne vois pas à faire la guerre aux Anglois; voilà, mon père, ce que nous avons à te dire; compte sur notre fidélité.

A eux demandé en quelle situation ils avoient laissé le fort Duquesne: " Mon père, il ne restait que vingt soldats dans le fort; le reste a été tué. Le commandant avoit un coup de fusil à travers le corps et à notre départ il ne parlait plus. Nous le comptons mort à présent.

Il venait un secours de 400 hommes que nous avons tué ou mis en déroute, et tous les enfans ont les casse-têtes à la main. Tous les forts de cette partie sont détruits.”

Demandé ce qu'est devenu le Général Johnson: “Johnson, mon père, est mort, Il est parti trente Iroquois à l'effet de le tuer chez lui, en lui donnant la main.”

Réponse de Monsieur de Neyon à la parole des dites nations le cinq novembre en présence de Messieurs Bobé, Laysard, Jinkince (prisonnier) et des officiers de cette garnison (1760)

“Mes chers enfans, je vois toujours avec plaisir l'attachement que vous avez pour moi et pour tous les François. Je ne suis pas surpris que le maître de la vie vous inspire de les aimer. Ils ne vous ont jamais trompé, et ils vous ont, ainsi que moi, dans le cœur.

A vous, mes enfans les Abénaquis, grand père, et vous Iroquois et Chouanons les aînés de tous les hommes rouges, écoutez la parole que je vous ai adressée, recevez avec joie ce calumet de paix que je vous fais passer, que la haine que vous avez contre nos frères les Anglois sorte de vos coeurs comme la fumée sort des calumets et qu'elle se dissipe en l'air. C'est l'invitation du Roy, c'est la mienne. Il m'ordonne de vous engager à mettre bas les armes et qu'à l'avenir vous regardiez les Anglois comme vos frères. Je ne puis, ni ne dois recevoir les chevelures angloises que vous me présentez. Le Roy qui leur a accordé la paix m'ordonne de les regarder comme mes frères. Si je ne le faisais pas il me ferait mourir. **Telles sont les lois des françois.**

Je puis encore moins vous fournir de la poudre, des balles et des canons pour leur faire la guerre. Si au contraire c'était pour vous faire vivre ainsi que vos femmes et vos enfans et que vous vous retiriez sous les ailes des françois de l'autre côté du fleuve Mississipi que vous y enterriez vos casse-têtes, vous y recevriez tous vos besoins comme vous les avez toujours eus.

Le Roy m'ordonne de donner aux Anglois le fort que j'occupe et sans les coups que vous avez faits, ils seroient à

ma place, vous auriez l'abondance dans vos villages. Il ne m'envoie point de marchandises, comptant que je partirais aux feuilles tombantes. Vous me retenez icy. Je mourrais de chagrin de vous voir manquer de tout sans pouvoir vous soulager. Plusieurs d'entre vous adorent le maître de la vie. Il ne respire que la paix. Je le prie d'entrer dans vos cœurs pour vous faire penser comme moi (1).

LE CHEVALIER DE CHAMPIGNY

On a discuté l'identité du chevalier de Champigny à plusieurs reprises dans le *Bulletin des Recherches Historiques*.

Au volume XXVI, page 375, il est dit qu'il était le frère cadet de l'intendant Bochart Champigny.

Dans le volume XXVII, page 150, M. Régis Roy se demande si le chevalier de Champigny était bien le frère de l'intendant. Il croit plutôt qu'il était son fils.

Et d'abord quels étaient les prénoms du chevalier de Champigny?

Nous les trouvons dans les registres de Québec où il est souvent mentionné comme parrain ou témoin. Il se prénomme Nicolas-Joseph de Champigny.

C'est un acte de notaire qui nous donne la réponse au sujet de la parenté du chevalier de Champigny avec l'intendant du même nom. Le 8 janvier 1697, le notaire Genaple, de Québec, dressait le contrat de mariage de François de Galliffet avec Marie-Catherine Aubert de la Chesnaye. Une trentaine de parents et amis signent ce contrat. Le gouverneur Frontenac, l'intendant Jean Bochart de Champigny et le chevalier de Champigny sont présents. Genaple les énumère tous. Il qualifie ainsi notre personnage: "Le sieur chevalier de Champigny, *fils du dit seigneur intendant.*"

Ceci, il nous semble, devrait clôturer le débat.

(1) Archives de la province de Québec.

INVENTAIRE DES REGISTRES DE L'ETAT-
CIVIL DEPOSES AU PALAIS DE JUSTICE
DES TROIS-RIVIERES (1)

—
De 1923 à 1929 inclusivement

Catholiques

- La Visitation (de la Pointe du Lac) au complet.
Les Dames Ursulines (3 Rivières) les années 1927 et 1928 manquent.
L'Hôpital St-Joseph (3 Rivières) au complet.
L'Immaculée Conception (3 Rivières) au complet.
Notre-Dame (du Mont-Carmel) l'année 1923 manque.
Notre-Dame des Neiges (Charette) au complet.
Notre-Dame de la Présentation (d'Almaville) au complet.
Notre-Dame des Sept Allégresses (3 Rivières) au complet.
Notre-Dame de la Visitation (Champlain) au complet.
Sacré-Coeur (Baie Shawinigan) au complet.
St-Adelphe, au complet.
Ste-Angèle (de Grand Pré) au complet.
St-Alexis (des Monts) au complet.
Ste-Anne (d'Yamachiche) au complet.
Ste-Anne (de la Pérade) au complet.
St-Antoine (de la Rivière du Loup) (Louiseville) au complet.
St-Barnabé, au complet.
St-Bernard (Shawinigan-Falls) au complet.
St-Boniface (de Shawinigan) au complet.
Ste-Cécile (3 Rivières) au complet.
St-Charles (de Mandeville) au complet.
St-Didace, au complet.
St-Edouard (de Maskinongé) au complet.
St-Elie (de Caxton) au complet.
St-Etienne (des Grès) au complet.
Ste-Famille (du Cap de la Madeleine) au complet.
Ste-Flore, au complet.
St-François-Xavier (de Batiscan) au complet.

(1) Le district des Trois-Rivières comprend les comtés des Trois-Rivières, Maskinongé, St-Maurice et Champlain.

- Ste-Geneviève (de Batiscan) au complet.
St-Georges (de Champlain) au complet.
St-Gérard (de Magella) au complet.
Ste-Marguerite (de Cortone) au complet.
St-François-d'Assise, au complet.
St-Ignace-du-Lac, au complet.
St-Jacques (des Piles), au complet.
St-Jean-Baptiste (de Grand'Mère) au complet.
St-Jean (des Piles) au complet.
Ste-Jeanne d'Arc (comté de Champlain) au complet.
St-Joseph (Maskinongé) au complet.
St-Joseph (de Mékinac) au complet.
St-Justin, au complet.
St-Léon le Grand, au complet.
St-Louis (de France) au complet.
St-Luc (de Vincennes) au complet.
St-Marc (Shawinigan-Falls) au complet.
Ste-Marie de Madeleine (du Cap de la Madeleine) au complet.
St-Mathieu, au complet.
St-Maurice (mission des Forges) au complet.
St-Michel (Vieilles Forges) au complet.
St-Narcisse, au complet.
St-Paul (de Grand'Mère) au complet.
St-Paulin, au complet.
St-Philippe (3 Rivières) au complet.
St-Pierre (Shawinigan-Falls) au complet.
St-Prosper, au complet.
St-Roch (de Mékinac) au complet.
St-Sévère, au complet.
St-Séverin (de Proulxville) au complet.
St-Stanislas, au complet.
St-Thècle, au complet.
St-Théodore (de la Grande-Anse) au complet.
St-Théophile du Lac, au complet.
St-Timothée, au complet.
St-Thomas (de Caxton) au complet.
St-Tite, au complet.
Ste-Ursule, au complet.
Très-Saint-Sacrement, au complet.

St-Lazare, au complet

Protestants

- Bethel Presbyterian Church — Grand'Mère, 1923 à 1928 incl. (1929 manque).
- English Church ou St. Stephen's Church — Grand'Mère, 1923 à 1928 incl. (1929 manque).
- St. Andrew's Church — LaTuque, 1923 à 1928 incl. (1929 manque).
- Church of England — St-Ursule, 1923 à 1928 incl. (1929 manque).
- Church of England — Shawinigan-Falls, 1923 à 1928 incl. (1929 manque).
- ou St. John Evangelist's Church — Shawinigan-Falls, 1923 à 1928 incl. (1929 manque).
- Methodist Church — Shawinigan-Falls, 1923 à 1928 incl. (1929 manque).
- Church of England ou St. James' Church — Trois-Rivières, 1923 à 1928 incl. (1929 manque).
- Methodist Church — Trois-Rivières, 1923 à 1928 incl. (1929 manque).
- Presbyterian Church ou St. Andrew's Church — Trois-Rivières, 1923 à 1928 incl. (1929 manque).
- Registre civil — Cité de Grand'Mère, 1929.

LES DISPARUS

Versailles, Joseph — Né à Montréal le 28 mars 1881, du mariage de Joseph Versailles et de Julie Monarque. Il se lança dans les affaires dès sa sortie de l'université Laval et fut le principal promoteur de l'importante Compagnie Versailles, Vidricaire, Boulais, Limitée. Fondateur de la ville de Montréal-Est, en 1910, il fut le premier maire de cette municipalité et fut réélu à cette charge honorable jusqu'à sa mort arrivée à Montréal le 7 juillet 1931.

LE NOM LIMOILLOU

Limoilou est un des quartiers populeux de Québec.

La rivière Saint-Charles sépare Limoilou de la cité de Québec proprement dite. C'est au confluent de cette rivière avec le ruisseau Lairet que Jacques Cartier passa l'hiver de 1535-1536.

C'est en souvenir de Cartier qu'on a donné le nom de Limoilou à la rive nord de la rivière Saint-Charles.

Limoilou était le nom de l'habitation que possédait Cartier, sur la paroisse de Paramé, à quelques milles de Saint-Malo. L'habitation ou le manoir de Cartier existe encore mais on lui donne, de nos jours, plutôt le nom de "Portes-Cartier".

Nous trouvons dans l'*Action Française*, de Paris, du 20 août 1909, la description suivante du manoir de Limoilou :

"Un grand mur entoure le logis; à gauche de la porte d'entrée qui accède à la cour s'aperçoit un écusson aux armoiries rongées par le temps. Le manoir, du quinzième siècle, consiste en un bâtiment à un seul étage, élevé sur un rez-de-chaussée tourné au midi. Les pièces sont vastes, mais rares; en bas, la salle à manger avec la cuisine; au premier, la chambre du châtelain et un cabinet; une tourelle contenant l'escalier, rompt la monotonie de la façade. Derrière le logis, des jardins fleuris enclos de murs; devant, la cour d'entrée dont un puits carré marque le centre et, sur les côtés, l'écurie, l'étable, le pressoir. Cet ensemble forme bien le type banal de la gentilhommière bretonne d'il y a deux ou trois cents ans. Et sur le mur d'enceinte se lit une inscription rappelant que Jacques-Cartier vécut ici de 1543 à 1557.

'Ce fut dans cette modeste demeure, aujourd'hui simple ferme, que prit sa retraite le grand "découvreur" du Canada, à l'âge de 53 ans. Après avoir couru les mers pendant plus de trente ans, il n'avait de ses voyages retiré qu'une petite aisance; encore devait-il la réduire par d'interminables procès. Il possédait bien, de par sa femme Catherine Desgranges, une maison et des jardins dans la cité de Saint-Malo, rue de Buhen, là même où devait naître Châteaubriand et

Lamennais; mais, lui, accoutumé au calme de la grande "Silencieuse", ne pouvait souffrir les bruits et l'animation de la ville, fût-elle le tranquille et poétique bourg de Saint-Malo. Pour passer ses vieux jours, il résolut d'acheter une terre à la campagne; ce fut le domaine du Limoilou, sur la paroisse de Paramé, lieu natal de son père Jamet Cartier. Et maintenant, seigneur de Limoilou ou des Portes, le vieux marin devint gentilhomme terrien.....

" Parfois, la nostalgie des mers le prenait : alors il montait sur un rocher, près de Limoilou, d'où il pouvait largement découvrir Saint-Malo; et là, son menton broussailleux appuyé sur la paume de sa main, ses yeux clairs ardemment fixés, il regardait, rêveur, les vaisseaux sortir un à un de la passe étroite du port, puis, toutes voiles dehors, gagner la haute mer et disparaître vers ces régions qu'il avait conquises à sa patrie et dont chaque coin exploré portait un nom français.....

" Il n'est pas un Canadien français, digne de ce nom, qui, visitant la France, ne se rende d'abord en pèlerinage à Saint-Malo, puis au Limoilou. Lorsqu'en juillet 1905 ont eu lieu à Saint-Malo les fêtes en l'honneur de Cartier, une nombreuse délégation canadienne y assistait et ce fut aux sons des "Airs Canadiens" de Vézina, joués par la musique du 47^e que l'on posa sur le mur de Limoilou la plaque commémorative du séjour de Cartier."

LES DISPARUS

Bigot dit Lamothe, François — Mgr Tanguay signale la présence au Cap-de-la-Madeleine, en 1643, d'un notaire royal du nom de François Bigot dit Lamothe. Aucun acte de ce notaire n'a été conservé; toutefois, M. E.-Z. Massicotte a trouvé dans le greffe de Adhémar à la date du 15 mars 1704 d'un acte reçu par Bigot dit Lamothe où il s'intitule notaire royal de la juridiction des Trois-Rivières et procureur fiscal de la seigneurie de Champlain.

L'EMIGRATION AUX ETATS-UNIS, IL Y A 40 ANS
ET PLUS (1)

(9^{ème} partie)

Paroisse: Saint-Jacques des Piles, comté de Champlain.
Population en 1891: 791.

Relevé des personnes de cette localité que l'on disait parties pour les États-Unis, le 3 septembre 1892 (1).

Bellerive (Hercule) en 1892 pour le Massachusetts. Sa famille doit aller le rejoindre.

Champagne (Euchariste) avec sa famille en 1891 pour Lowell.

Charance (Jean) avant 1885 avec sa famille.

Charette (John) en 1889 avec sa famille.

Désaulniers (Elie) en 1892 pour Massachusetts.

Désaulniers (Eliakin) en 1892 pour Massachusetts.

Dontigny (Philippe) en 1891 avec sa famille.

Garceau (James) parti avec sa famille.

Garceau (E) en 1887 avec sa famille pour Manchester.

Garceau (Trefflé) en 1889 avec sa famille pour Massachusetts.

Gélinas (Armand) en 1892 avec sa famille pour Manchester.

Gélinas (Joseph) en 1889 avec sa famille pour Manchester.

Gélinas (Raphaël) en 1885 avec sa famille.

Héroux (Napoléon) en 1890 avec sa famille pour Manchester.

Homan (Alex) en 1892 pour rejoindre son fils à New-Haven.

Lemerise (Edmond) en 1892 pour Manchester.

Lesieur (Béril) en 1884 avec sa famille.

Martel (Achille) avant 1885 avec sa famille pour le Massachusetts.

Martin (Pierre) avant 1884 avec sa famille.

Traham (George) en 1891 avec sa famille.

N. B. — Nos informations ayant été recueillies en quelques heures, notre liste est incomplète. E.-Z. MASSICOTTE

(1) Voir *B. R. H.*, 1933, pp. 21, 86, 179, 208, 281, 427, 507.

LA FAMILLE HAMEL

On sait que les familles Hamel de la région de Québec descendent de deux frères, Charles et Jean Hamel, mariés, le premier à Judith Auvray, puis en secondes noces à Catherine Lemaistre, le second à Marie Auvray.

Le lieu d'origine précis de ces deux familles était cependant resté ignoré jusqu'ici (Voir *Bull. des Rech. Hist.*, 1933, p. 177). Il ne le sera plus, grâce à nos récentes recherches à Dieppe, où de nombreuses familles Hamel et Auvray existaient au début du XVII^e siècle. Voici copie de l'acte du mariage contracté par Charles Hamel et Catherine Lemaistre, à St-Jacques de Dieppe, le 19 juin 1656:

Nous avons procédé au Mariage de Charles Hamel et de Catherine Le maistre présence de françois hamel Vincent glorial bourgeois de dieppe et de pierre françois (ces deux mots raturés) Lesquels nous ont attesté que françois hamel père du susdit consent au mariage et qu'il n'a pu y assister à cause de son incommodité ce que Ils ont signé et de Nicolas Le maistre frère de la susditte et autres
(signé) *Gloria* (avec paraphe) *Francoy* (avec paraphe)

P. ARCHANGE GODBOUT, O.F.M.

LES DISPARUS

Pangman, L'hon. John — Né à Mascouche le 13 novembre 1808, de Peter Pangman et de Grace MacTier. Seigneur de Lachenaie. M. Pangman fut membre du Conseil législatif du Bas-Canada de 1837 à 1838. Il décéda à Mascouche le 5 janvier 1867. A consulter sur l'honorable M. Pangman, *The Storied Province of Quebec*, vol. III, p. 197.

LE PREMIER MOULIN A COTON AU CANADA

Jusqu'à la deuxième moitié du dix-huitième siècle, le coton a joué un rôle plutôt secondaire dans l'histoire de l'industrie et de la civilisation; mais il a pris depuis une importance considérable. L'Inde est le berceau de l'industrie cotonnière. Dans cette merveilleuse contrée, nous dit Strabon, la laine croissait sur les arbres, les joncs produisaient du miel sans le secours des abeilles et les hommes portaient des vêtements de coton.

La culture du cotonnier et la fabrication du coton furent, dit-on, introduits en Espagne par les Maures, dans la première moitié du dixième siècle. C'est vers le commencement du dix-septième siècle, après avoir fait, pour ainsi dire, le tour de l'Europe, que l'industrie cotonnière prit pied sur le sol de la Grande-Bretagne. Elle était destinée à y subir une transformation prodigieuse. Dès 1641, Richard Lewis, dans son *Trésor du commerce*, disait que les fabricants de Manchester achetaient à Londres du coton en laine qui venait de Chypre et de Smyrne, et qu'ils en faisaient des étoffes qu'ils expédiaient ensuite à Londres pour y être vendues.

De la Grande-Bretagne l'industrie cotonnière passa dans la Nouvelle-Angleterre où, là aussi, elle se développa dans des proportions gigantesques. Toutefois, le premier moulin à coton important des États-Unis ne commença ses opérations qu'en 1787 à North Beverly, dans l'état de Massachusetts. Il y a longtemps que ce moulin est disparu mais, dans l'été de 1899, M. F.-F. Smith, de Boston, voulant perpétuer le souvenir de la naissance d'une industrie qui a été si profitable aux États-Unis, faisait placer une tablette commémorative aux coins des rues Dodge et Cabot, à North Beverly, avec l'inscription suivante: "Here the first cotton mill in America was built in 1787; incorporated February, 1789; visited by George Washington, October 26th, 1789; burnt, 1828."

Au Canada, le premier moulin à coton fut établi à Sherbrooke en 1844 par une compagnie dont le capital autorisé

était de 12,000 louis. Parmi les promoteurs de cette compagnie se trouvait A.-T. Galt, qui devint plus tard sir Alexander-T. Galt. Le moulin en question comptait douze cents fuseaux et manufacturait les toiles de lits. Adam Lomas était le gérant de ce moulin. Après avoir été exploité pendant plusieurs années avec un grand succès, le moulin à coton de Sherbrooke fut incendié et il ne fut pas reconstruit.

En 1853, F.-W. Harris ouvrait à son tour un moulin à coton à Montréal. Il avait une capacité de 1500 fuseaux et de 46 métiers. Il fabriquait des sacs en coutil, en denims et sans couture. M. Harris donna un élan considérable à l'industrie du coton par ses innovations intelligentes dans les machines qui servaient à la préparation du coton.

La première exportation du coton canadien eut lieu en 1886. Dès l'année suivante, elle se chiffrait à plus de 5,000,000 de verges.

GABRIEL, LE PROVOST, CHEVALIER DE SAINT-JEAN

Le 17 mars 1687, le chevalier de Saint-Jean obtenait une compagnie dans les troupes de la marine servant au Canada.

Nous ignorons combien d'années le chevalier de Saint-Jean resta au Canada. Il était encore à Québec en 1694.

D'après Laffilard, il se retira du service le 13 mai 1697.

Garde-marine le 1er janvier 1693, il avait été fait enseigne de vaisseau le 5 mai 1695.

LES DISPARUS

Pangman, Peter — Peter Pangman, loyaliste, laissa la Nouvelle-Angleterre, lors de la Révolution Américaine et vint s'établir au Canada. Après avoir fait sa fortune dans le commerce des fourrures, il acheta la seigneurie de Lache-naie et fixa sa résidence à Mascouche. Il décéda dans cette paroisse le 28 août 1819.

LA CRINOLINE DE NOS GRAND'MERES

Le dictionnaire définit la crinoline un jupon large. La crinoline n'est-elle pas ce que les Anglais appelaient autrefois le *hoop-petticoat*, c'est-à-dire le jupon à cerceaux.

Le *hoop-petticoat* fit son apparition à Londres en 1711, paraît-il. Ils se répandirent à Paris sept ans plus tard, en 1718.

Il est certain que le jupon à carreaux ou crinoline fut porté par les dames canadiennes sous le régime français mais nous ne sommes pas en état de dire vers quelle année il fut introduit dans la Nouvelle-France. La crinoline fut portée dans la province de Québec jusqu'à 1860, peut-être même un peu plus tard.

Frunk-Brentano, dans l'ouvrage qu'il a consacré à la *Régence* nous apprend que les premiers jupons à carreaux ou paniers furent faits de cercles de jonc, ou de nattes, ou de baleines, qui rattachaient des rubans ou des filets; on les recouvrait d'une application de toile écrue ou de taffetas, voire de drap de soie brochée.

“Les formes, dit encore M. Frunk-Brentano, en variaient à l'infini: ceux-ci “en guéridon”, arrondis par le haut, formant le dessin d'une coupe ovale; ceux-là, “à coudes”, car les coudes pouvaient s'y appuyer à la hauteur des hanches. Ces derniers dépassèrent tous les autres en ampleur. La circonférence, mesurée par le bas, en atteignit jusqu'à trois mètres soixante. Puis, les paniers à coupole, d'abord à l'usage des dames les plus riches. Les “paniers jansénistes” protestaient contre l'exagération de la mode, courts jupons doublés de crin et piqués, et qui ne descendaient pas au-dessous du genou; puis les “gondoles” qui faisaient ressembler ces dames à des porteuses d'eau; les “tonneaux” ronds et enflés vers le milieu; les “cadets” plus petits que leurs aînés; les paniers à bourrelets, les “criards” ainsi nommés du bruit, fritch, fratch, qu'en faisait, au moindre mouvement, la toile gommée. Que d'autre paniers encore! sans compter ceux que portait au bras la ménagère, quand elle allait au marché.”

LE NOTAIRE FLEURICOUR

Jusqu'à ce jour, nous ignorions la date du mariage et même le lieu d'origine de Jean-Baptiste Fleuricour qui fut à la fois cultivateur, notaire et huissier dans la partie est du gouvernement de Montréal.

Mais voici qu'un vieux papier, une épave, une loque, va nous permettre de fournir des précisions.

*

* * *

Ce document, qui a subi les outrages du temps et que nous avons fait restaurer le mieux possible, n'est autre que le contrat de mariage du sieur Fleuricour, dressé par l'abbé Michel Barthélemy, curé de la Rivière-des-Prairies, le 8 novembre 1690, en présence de l'abbé François Séguenot, curé de la Pointe-aux-Trembles et autres témoins.

Résumons ce qui reste de ce précieux contrat.

Le futur époux, Jean-Baptiste Fleuricour, âgé de 45 ans, est fils de J.-B. Fleuricour, marchand de Nancy en Lorraine et de (le nom de la mère n'existe plus) et il a vu le jour en la paroisse de St-..... (le mot manque), diocèse de Toul.

La future épouse se nomme Louise Sommillar (1). Elle est veuve de François Fortin dit Plemel (2) depuis quelques mois et mère de sept enfants vivants.

Cette Louise Sommillar, nièce par sa mère de Marguerite Bourgeoys, était fille d'un sergent royal de l'évêché de Troye, en Champagne.

Elle avait été amenée en la Nouvelle-France avec sa soeur Marguerite, qui fut religieuse dans la communauté fondée par leur vénérable tante (3).

(1) C'est ainsi qu'elle épelle son nom. Les autres membres de cette famille écrivent "Sommillard" et parfois "Soumillard".

(2) Dans le dictionnaire Tanguay, I. 236, on lit: "F. Fortin dit Hermel... de St-Hermel". Dans les registres il y a *Plemel*, etc. A notre avis, il faudrait *Ploërmel*, et *Saint-Armel*. Voir ces noms dans les encyclopédies.

(3) Marguerite Sommillard périt au cours de l'incendie du couvent de la Congrégation de Notre-Dame, le 7 décembre 1683.

Par son contrat de mariage, le notaire Fleuricour déclarait adopter les enfants de sa future femme ; il ajoutait même que s'il devenait père, les enfants du premier comme du second mariage se partageraient également les biens qu'il laisserait.

Le document porte les signatures de l'abbé Séguenot, du curé Barthélemy, de François Boulard, des futurs époux et de deux des demoiselles Fortin : Marie-Catherine, âgée de 15 ans et Marguerite, âgée de 13 ans.

* *

Du fait que le contrat est dressé par le curé de la Rivière-des-Prairies, où demeure la future avec sa famille, le mariage doit avoir été célébré en cette paroisse, cependant on n'en peut relever l'acte, pas plus que celui de la sépulture de François Fortin, premier mari de Louise Sommillar, parce que les registres de la Rivière-des-Prairies des années 1689 à 1701 sont disparus.

Cela est regrettable, car la Rivière-des-Prairies eut à subir des assauts meurtriers, au cours des années 1689 et 1690 ; avec les susdits registres nous aurions probablement quelques noms à ajouter à la liste des colons martyrs de la période héroïque de notre histoire.

Quoiqu'il en soit, du mariage Fleuricour - Sommillar naquirent trois enfants : une fille, née en 1693, un fils né en 1695 et une dernière fille, née en 1697.

Celle-ci, prénommée Marguerite, épousa à la Rivière-des-Prairies, le 23 janvier 1719, Urbain Richard (Mgr Tanquay n'a pas la date de ce mariage, dans son volume VI, p. 558.)

*

* *

Le sieur Fleuricour avait reçu sa commission de notaire en 1669. Néanmoins, il s'adonnait à la culture, car il possédait une terre qu'il vendit, en 1688, au valeureux chirurgien Jean Jalot, mort au champ d'honneur, lors du fameux combat de la coulée de Jean Grou, en juillet 1690 (1).

(1) Voir : "Héros oubliés", dans *Faits curieux de l'Histoire de Montréal*, par E.-Z. M.

Le premier octobre 1691, un an après son mariage, Fleuricour était autorisé à exercer comme huissier sans cesser d'être notaire.

A l'âge de 74 ans, il alla se faire traiter à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, rue Saint-Paul, mais les bons soins des hommes de l'art et des religieuses hospitalières ne purent lui rendre sa vitalité et il succomba le 15 novembre 1709.

E.-Z. MASSICOTTE

CHARLES-GABRIEL, PHILIBERT

Charles-Gabriel Philibert était né à Saint-Martin de la Place, diocèse d'Angers, du mariage de Pierre-Paul Philibert et de Perinne Gaultier.

Il obtint une commission d'enseigne en second dans les troupes de la marine servant en Canada, le 26 mai 1723, mais il devait avoir une expectative de ce grade depuis quelques années puisque dans un rapport au ministre daté de Québec le 26 octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil disait du sieur de Philibert :

“ Le sieur Philibert, âgé de 45 ans. Il est fort bon officier en état de servir et qui mène une vie fort réglée. ”

En 1733, l'enseigne Philibert fit un voyage en France et revint à Québec à la fin de l'été de 1734 sur le vaisseau du Roi le *Rubis*. Malade, il se fit transporter chez le sieur Joly, maître boulanger, où il décéda le 4 septembre 1734.

La veille, il avait fait venir le notaire Barolet et lui avait dicté son testament. Il donna cent livres pour faire dire des messes basses pour le repos de son âme et une somme de vingt livres aux pauvres honteux de Québec. Il donna le reste de ses biens aux “ sieurs de Varenne la Vérendrye, veuve Livilliers et Silvain, ses cousins et cousines germanes ”. Il choisit comme exécuteur testamentaire l'abbé Plante, chanoine de Québec.